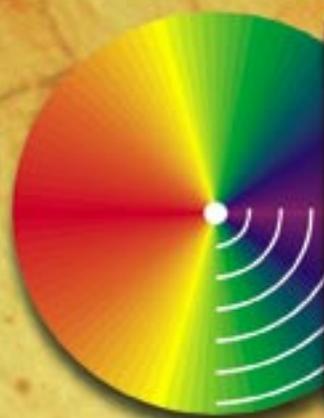


LE POINT



1-877-STOP-OUI
MC 7867-684



Tout pour le membre!



Notre engagement unique de bon service à la clientèle.



Desjardins
Caisse du Quartier-Latin
de Montréal

Siège social
1255, rue Berri, Montréal
(Québec) H2L 4C6
(514) 849-3581

Centres de services automatisés
2180, rue Fullum, Montréal
1399, rue Ontario Est, Montréal
255, rue Ontario Est, Montréal

Centre de services des Faubourgs de Montréal
1662, rue Sainte-Catherine Est
Montréal, (Québec) H2L 2J4
(514) 524-3051

LE POINT

C.P. 172, succ. Rosemont
Montréal Québec Canada
H1X 3B7

Téléphone • Fax
514.728.6436

Email
lepoint@le-national.com

Web
[http://www.le-national.com/
revuelepoint](http://www.le-national.com/revuelepoint)

Le contenu de la Revue Le Point et des sites internet du Groupe National est protégé par l'Office des Droits d'Auteur du Canada et ne peut être reproduit en tout ou en partie sans le consentement écrit de l'Éditeur. Le fait de collaborer ou d'annoncer dans la Revue Le Point ne signifie pas une orientation sexuelle spécifique. Les annonceurs et collaborateurs assument l'entière responsabilité du matériel fourni et s'engagent à dédommager entièrement la Revue Le Point de tous les frais liés à un litige les impliquant. En acceptant de publier dans la Revue Le Point, les annonceurs et collaborateurs acceptent les conditions mentionnées plus haut. Le matériel publié par la Revue Le Point devient sa propriété et les auteurs acceptent d'en céder leurs droits d'auteur de façon permanente mais non exclusive. Le Rédacteur en Chef de la Revue Le Point est membre de l'Association Canadienne des Journalistes (membre du comité gai & lesbien) et de l'Investigative Reporters and Editors des États-Unis. The News Director of Le Point Magazine is a member of the Canadian Association of Journalists (member of the gay & lesbian caucus) and of the US Investigative Reporters and Editors Organisation.

Éditeur et Rédacteur en
chef Roger-Luc Chayer
Finances et Développement
Claude Lussier

Directeur du bureau USA
(Boston) Andrew Spano

Directeur du bureau Europe
(Nice - France) Jean-Marie
Pottier

Collaborateurs et Journalistes

Google.News • Roger-Luc
Chayer • Claude Julien
AFP • Jean-Luc Romero
Alain Hochereau • Uropage
Christian Abboud • AP
Isabelle Lalonde • Immavision
Doctissimo • Helem
Pascal Riche • Yves Gauthier
Julie Choinière • Paul Haince
Louis Thibodeau • Montréal
en Arts

© 2005 Revue Le Point /
Le Point Magazine
CARDONLINE

La Revue Le Point est indexée
dans le réseau CARD et son
tirage est certifié - Media
Information Network certified

Dépôt Légal

Bibliothèque National
du Québec 2004 562844
Bibliothèque Nationale
du Canada



4-5 - Michael Jackson: le retour...

6-18 - Tiers-mondialisation

22-27 - Canada VS Vatican

31 - Fierté Québec fantôme

34-36 - Jean-Luc Romero

40 - Alerte à la Voix du Village

42-43 - Danseurs nus

45-63 - Section Québec

Les devises Shadok



IL VAUT MIEUX MOBILISER
SON INTELLIGENCE SUR DES
CONNERIES QUÉ MOBILISER
SA CONNERIE SUR DES
CHOSSES INTELLIGENTES.



Boston

			
Réservations pour toutes occasions	Service rapide et courts	Ouverture de comptes	SERVICE 24 HRS
273-6331			

A portrait of Michael Jackson with his signature curly black hair, looking directly at the camera with a serious expression. He is wearing a black leather motorcycle-style jacket with silver buckles and zippers. The background is plain white.

Michael Jackson: Le Phénix

Dossier Spécial

Par: Roger-Luc Chayer

Éditeur Revue Le Point

Photos: 303x

International

Le retour d'un vainqueur

Le Point avait suggéré à ses lecteurs la retenue, il était innocent jusqu'à preuve du contraire....

Par: Roger-Luc Chayer, Éditeur de la Revue Le Point et l'agence AP

1- La nouvelle

NEW YORK (AP) - On a déjà sonné plusieurs fois le glas de la carrière musicale de Michaël Jackson, mais il est toujours revenu sur le devant de la scène. Cette fois encore, au lendemain de son acquittement, certains estiment que «Bambi» peut rebondir. »The Jackson Five», le groupe qu'il formait avec ses frères quand il était enfant, avait déjà connu des déboires et on doutait qu'il puisse accéder au rang de star en devenant adulte. Puis, revenu en haut de l'affiche avec son groupe rebaptisé «The Jacksons», on doutait toujours qu'il puisse avoir du succès en solo. A chaque fois, les spécialistes avaient tort.

En 1993, alors que sa popularité était au plus haut, sa carrière avait été ternie par des accusations d'abus sexuels sur mineur. Beaucoup ne croyaient pas qu'une de ses chansons puisse de nouveau arriver en tête des palmarès. C'est pourtant ce qui arriva.

Depuis, Michaël Jackson a été la cible d'accusations similaires, notamment dans le cadre de son dernier procès mais les spécialistes sont formels: il est tout à fait capable de flirter à nouveau avec les sommets. «Il peut avoir du succès», estime ainsi Antonio «L.A» Reid, PDG de la maison de disques «Island Def Jam». «Je dirai qu'il lui suffit de faire de l'excellente musique et d'excellents spectacles».

Depuis quelques années pourtant, Michaël Jackson n'est plus que l'ombre de lui-même. Son dernier album est sorti le jour de son arrestation en 2003. Et depuis un an et demi, on ne parlait du chanteur plus que pour les accusations dont il faisait l'objet. «Même s'il est sur le déclin en termes de ventes d'albums et de réputation sur le plan musical, les gens sont fascinés par Michaël parce que c'est une célébrité», remarque Jack Isquith, un dirigeant d'AOL Music. «Il a tellement de fans que je suis sûr qu'il va enregistrer à nouveau», croit pour sa part l'acteur Colin Ferrell.

Depuis, Michaël Jackson n'a réalisé que deux albums qui se sont vendus à environ deux millions d'exemplaires: un excellent chiffre pour la plupart des artistes mais un «bide» pour Michaël Jackson si l'on se réfère aux ventes précédentes. A noter pourtant, à titre de comparaison, que l'album «America Life» de Madonna, sorti en 2003, s'est vendu à seulement... un million d'exemplaires.

2- L'analyse logique qui doit suivre

(Le Point) Laissons tomber toute la campagne liée aux rumeurs et analyses de pacotilles pour nous concentrer uniquement sur la logique des choses. Le Point avait déclaré, dans une édition datant d'un an, que nous avions tous le devoir de respecter la présomption d'innocence dans le cas de Michaël Jackson parce que c'est ce que nous exigerions et que nous serions en droit d'espérer si nous étions nous mêmes dans sa position. Michaël Jackson avait le droit d'être traité, considéré et réputé innocent parce que la loi est ainsi faite aux États-Unis comme au Canada en matière de justice criminelle. Que certaines personnes pensent ce qu'ils veulent de l'homme dans sa vie privée, face aux allégations de pédophilie et d'abus d'enfants auxquelles il faisait face, Jackson avait le droit fondamental d'être innocent jusqu'à ce qu'un jury le condamne, ce qui n'est pas arrivé finalement. Il a clamé son innocence dès le début et a répété, directement ou par la bouche de ses avocats, qu'il entendait faire la preuve de cette innocence. Il avait donc raison. Il n'a jamais commis de crimes contre des enfants, le jury qui a entendu plus de preuves que tout ce que l'on a pu voir ou entendre à la télé en est arrivé à la seule conclusion qui s'imposait à lui.

Michaël Jackson a été acquitté. L'acquittement est une déclaration d'un tribunal qui a pour objet d'innocenter entièrement la personne acquittée. Il ne s'agit pas, comme on peut l'entendre dans diverses émissions d'informations, d'une situation où il y aurait eu manque de preuves ou impossibilité d'en venir à un jugement de culpabilité. Une personne acquittée est réputée vierge de toute offense et il est interdit de laisser croire autrement. L'acquittement signifie que rien ne s'est produit un point c'est tout. Michaël Jackson a donc le droit, plus que jamais, de recevoir un traitement équitable et surtout respectueux des médias et du public. Ceux qui l'aiment comme musicien à la base peuvent maintenant acheter ses disques et ses billets de concert sans avoir peur du jugement des autres et ont presque le devoir de le supporter. Vivement le retour du Roi de la pop à la radio et à la télé et vivement que Michaël relève la tête!



Problèmes avec le jeu?
Donne-toi une chance!

Montréal
514.527.0140

Sans frais
1.800.461.0140

www.jeu-aiderreference.qc.ca

JEU - AIDE ET RÉFÉRENCE

PHARMAPRIX

Marcel Fortier
Pharmacien

Service de comptoir postal

901, rue Ste-Catherine Est
Montréal, Québec H2L 2E5
Tél.: (514) 842-4915
Fax: (514) 842-9895
2348, Lasalle.ca

Greenfield Park, Québec L. (450) 672-3110

Dossier

La Tiers-Mondialisation

Un dossier spécial sur les grands débats et les intellectuels du monde actuel...

Par: Claude Julien, journaliste

Le tiers-monde n'existe pas. Par quel aveuglement des esprits brouillons ont-ils pu englober sous cette fallacieuse étiquette des pays aussi disparates que les petites îles du Cap-Vert et l'Inde deux mille cinq cents fois plus peuplée, la Tanzanie dépourvue de tout et le Nigeria ou le Mexique riches en pétrole, la Corée du Sud qui conquiert des marchés en Europe, ou même ces voisins que sont l'Argentine du président Alfonsín et le Chili du général Pinochet ? Depuis vingt ans, de sagaces observateurs répètent inlassablement : le tiers-monde est un «concept flou, inconsistant, indéfinissable», un fourre-tout (1) «.

Superficie, population, ressources, vitalité économique, régime politique : tout n'est que contrastes, accentués par l'extrême diversité des héritages culturels et religieux qui, plus encore que les structures de l'Etat ou de l'appareil de production, définissent la trame de la vie quotidienne, les rapports familiaux et sociaux, le sens même de l'existence. La proximité géographique rapproche-t-elle les destins de ces pays hétéroclites ? Non, le Honduras accueille les bases d'où les maquisards partent à l'attaque du Nicaragua sandiniste. La foi en un même dieu transcende-t-elle les différences ethniques et linguistiques ? Voyez donc avec quel acharnement s'entre-tuent les troupes de l'Iran chiite et de l'Irak laïque. Collines de sable que déplace le vent, les immensités désertiques ne créent qu'une

apparente ressemblance : c'est dans le sous-sol, pétrolier ou non, et dans la tête des dirigeants que gisent différences et antagonismes. La cause est entendue : le tiers-monde n'existe pas.



D'intolérables abus de langage ont pourtant osé l'identifier à l'extrême pauvreté, voire à la misère. Un esprit libre ne peut alors que sympathiser avec les quelques pays prospères dont les frémissements outragés, aux abords du Golfe, disent assez clairement qu'ils ne sauraient être rangés dans la pitoyable catégorie des nations prolétaires. Leur légitime indignation rejoint celle des minorités opulentes qui mettent un soin jaloux à se distinguer des populations démunies sur lesquelles elles règnent avec une bienveillance attristée...

Des voix dans le désert

NON, décidément, le tiers-monde n'existe pas. Par quelle aberration des braves gens ont-ils donc pu consacrer tant d'attention à ce non-être ? Et pourquoi, dans le même temps, d'aussi savantes études ont-elles, sur des milliers de pages, doctement expliqué qu'aucun concept ne pouvait rendre compte des multiples facettes d'une aussi complexe réalité ?

Ne vous y trompez pas. Rivalisant de cuistrerie, les uns et les autres savaient ce qu'ils faisaient. Les premiers bâtissaient sur le sable de leurs illusions romantiques un mythe que nourrissaient leurs fugaces émotions révolutionnaires avant de les rendre à leur véritable vocation : faux intellectuels, vrais conformistes balancés par l'air du temps. Quant aux seconds, ils poursuivent sans défaillance un objectif beaucoup plus pragmatique : ils s'attachent à démontrer que l'exploitation coloniale ou néo-impérialiste n'est pas «responsable de la misère du tiers-monde», que «la liberté du marché est le moyen le plus rapide de juguler la famine», que «le but avoué des multinationales, autrement dit le profit», est conforme non seulement à «la confiance de leurs actionnaires qui leur ont confié leur épargne», mais aussi aux véritables intérêts du tiers-monde en vertu de l'«efficacité de [leurs] décisions économiques (2)». Contre le pragmatisme dont se prévaut cette idéologie libérale, les arguments ne manquent pas.

SPHARMAPRIX

Sur place:
On répond à vos
questions sur
le VIH - SIDA
en toute
confidentialité

*Sur rendez-vous

8:00h à 23:00h

Vitamines • Produits naturels
Cosmétiques pour hommes
Naturopathe disponible sur place

**2625, boul. Rosemont, Montréal
(514) 725-6446**

167, Commercial St. Provincetown, MA
508.487.1669 • 800.451.7547
GLResorts.com



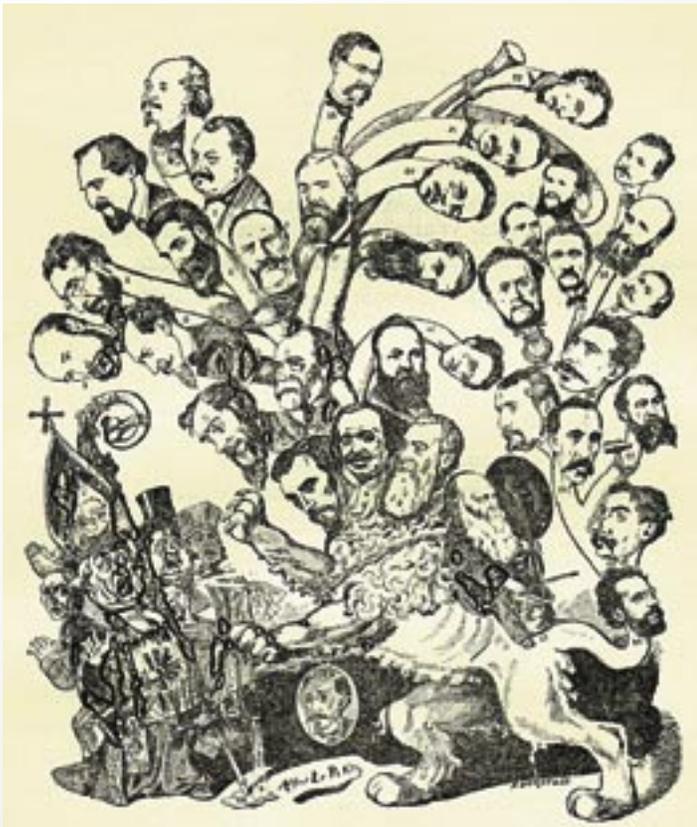
Le meilleur complexe hotelier au coeur de la capitale du tourisme gai de l'Est de l'Amérique du Nord

Tea Dance - Pool - Sun deck - Bar - Beach - Downtown Provincetown - See view - International visitors



THE ULTIMATE GAY RESORT

PROVINCETOWN MA



Ils appartiennent à des registres fort divers : aggravant la sous-alimentation ou la famine, la production agricole se développe moins vite que la population ; encouragées pour procurer des devises, les cultures d'exportation s'étendent au détriment des cultures vivrières, ce qui accroît les importations de denrées payables en devises ; les ressources minières sont en général exploitées par des compagnies étrangères, qui rapatrient chez elles de substantiels profits ; les firmes multinationales ont déplacé leurs centres de production vers le tiers-monde parce qu'elles y trouvent une main-d'oeuvre sous-payée, sans protection sociale ; les investissements étrangers éprouvent une compréhensible prédilection pour les régimes autoritaires, qui savent parfaitement juguler les travailleurs trop remuants ; les pays sous-développés ne peuvent guère peser sur les prix de leurs exportations, fixés en dehors d'eux ; leurs valeurs familiales et culturelles sont ébranlées par le choc des civilisations, accélérant l'urbanisation anarchique, clochardisation, délinquance. Prostitution infantine, etc., mais aussi révolte et, bien vite, répression.

Rien de tout cela n'a jamais constitué un corps de doctrine, en raison précisément de l'extrême diversité des situations. Sur ce tableau, nul n'a jamais tenté d'élaborer une idéologie.

Plus modestement, des agronomes ont montré du doigt les résultats désastreux de certains grands travaux, des déséquilibres alimentaires, des systèmes de fixation des prix, de diverses formes d'aide : ils ont raison. Des médecins s'acharnent à répéter que leurs efforts pour soulager la souffrance n'auront qu'une portée limitée aussi longtemps que ne seront pas assurés un minimum d'hygiène, l'approvisionnement en eau potable, une diète mieux équilibrée, un meilleur contrôle des produits pharmaceutiques : ils ont raison.

Des pédagogues ont réalisé des expériences montrant à quel point il est absurde de transposer tel ou tel système d'enseignement : ils ont raison. Aux équipements lourds et chers, vite hors d'usage, que les pays industrialisés présentent comme autant de symboles du progrès, des ingénieurs ont opposé des outillages adaptés, des énergies moins coûteuses, des techniques simples et efficaces : ils ont raison. Des urbanistes, des banquiers, des officiers supérieurs, ont tout dit sur les méfaits de l'urbanisation sauvage, d'un endettement délirant, des achats d'armes et de l'installation de bases militaires : ils ont raison.

Grâce au ciel, il n'ont pas été entendus... Qu'on les laisse donc crier dans le désert. Les pratiques qu'ils dénoncent depuis deux ou trois décennies continuent de se répandre, avec toujours plus d'ampleur, des moyens plus considérables, et, bien sûr, des profits accrus.

Mais que se passerait-il si, au vu des résultats, leur diagnostic finissait par s'imposer ? Voilà bien le péril qu'il faut conjurer. Tout doit-être mis en oeuvre pour assurer la perpétuation d'un système qui, en dépit des crises, des tensions et des explosions, reste éminemment rentable. A cette fin, le meilleur moyen est encore de disqualifier ces agronomes, médecins, éducateurs, ingénieurs, urbanistes, etc. Comment ?

D'abord, en leur attribuant une doctrine qu'ils n'ont jamais élaborée, une idéologie qui n'est pas la leur. Deuxièmement, en les présentant comme des agents, conscients ou naïfs, de la subversion soviétique (3). Troisièmement, en leur attribuant des motivations qui leur sont étrangères, et notamment on ne sait quelle «mauvaise conscience», née d'une «idéologie de la culpabilité» (4) «

De toute évidence, si le «tiers-mondisme» est né de la monstrueuse rencontre entre un complot soviétique et la générosité dévoyée de frères individus tourmentés par leur conscience coupable, il n'a aucun avenir. Rien ne lui permettra de survivre au tableau qu'en brossent ses adversaires.

Le plus ancien paternalisme

Il est probable que ce tiers-mondisme-là n'a jamais existé que dans la tête de ceux qui le condamnent aujourd'hui avec un tel acharnement : sans doute, dans leurs jeunes années, plus ou moins stalinien ou maoïstes, ont-ils eux-mêmes été tentés de considérer le tiers-monde comme un terrain favorable à l'expansionnisme chinois, soviétique ou, plus généralement, communiste. Sans doute aussi ont-ils romantiquement considéré qu'il leur suffirait... d'éliminer l'«impérialisme» - et l'ampleur de la tâche ne les faisait pas reculer !



SCOOP: La série Covergirl revient à Radio-Canada!

Par: Le Point

La populaire télé-série radio-canadienne Covergirl reviendra d'ici peu sur les ondes, aucun commentaire n'a pu être obtenu de la part de Radio-Canada mais Le Point est arrivé pile sur les lieux de tournage, il y a environ 3 semaines, coin Ste-Catherine et Alexandre-de-Sève.

À première vue, les mêmes personnages devraient être de la nouvelle série et à en juger d'après les moyens techniques mis en place pour le tournage, cette seconde édition devrait être encore plus colorée. Pour les horaires, simplement vérifier sur le site web de Covergirl au <http://radio-canada.ca/television/covergirl>

la drague

VOUS ÉCHANGEZ DES REGARDS.

VOUS COMMENCEZ LA DISCUSSION.

VOUS ÊTES DE PLUS EN PLUS À L'AISE.

VOUS FAITES UN PREMIER COMMENTAIRE DÉPLACÉ.

VOUS PUSSEZ UNE HUITIÈME BLAGUE
DE MAUVAIS GOÛT.

VOUS RETOURNEZ À LA MAISON... SEUL.


EducAlcool

La modération a bien meilleur goût.

1 888 ALCOOL 1

www.educalcoool.qc.ca

pour transformer le Sahel en paradis terrestre, l'Amérique latine en foyer révolutionnaire, et l'Asie du Sud-Est en un jardin fleuri où couleraient le lait et le miel.

Quiconque ne partageait pas leurs certitudes était traité d'intellectuel petit-bourgeois. Car ils se nourrissaient, eux, de quelques brèves citations de Lénine, de phrases magiques extraites du Petit Livre rouge, des récits de vaillants guérilleros.

Avec un tel bagage culturel, ils confondaient tout, comme en mai 68 ils confondaient les CRS et les SS. Certains avaient une excuse : si leurs parents n'avaient pas affronté l'occupant nazi, ils ne pouvaient leur expliquer la différence. Mais, plus ils profitaient de la fortune ou de l'aisance de papa, plus ils se prenaient pour des juifs allemands ou pour des révolutionnaires du tiers-monde.

Le combat «anti-impérialiste» les absorbait tellement que, aveuglés par leur passion adolescente, ils dressaient, rue Gay-Lussac, d'imprennables barricades contre le seul chef d'Etat ayant osé sortir son pays de l'OTAN, critiquer la guerre du Vietnam dans le discours de Phnom-Penh, troquer ses vils dollars-papier contre le bon or de Fort-Knox.

Puis, pendant qu'ils se dirigeaient vers les rivages plus sereins de la nouvelle philosophie, de la nouvelle histoire, de la nouvelle économie, d'autres, après eux, persévéraient dans les mêmes voies d'une rhétorique fuligineuse. Peut-être se sentaient-ils coupables des «crimes du colonialisme et de l'impérialisme» ?

De tels transferts ne sont pas rares. Pour les soigner, il existe la délicate chimie des tranquillisants et les services d'un bon neurologue. Un honnête psychiatre les aurait sans doute convaincus que, étant donné leur jeune âge et leurs modestes fonctions, ils n'avaient vraiment aucune part dans les hauts faits d'armes de Faïdherbe et de Gallieni, dans les massacres de Madagascar ou dans le mauvais coup du général Guillaume contre le sultan du Maroc. Et pas davantage dans les profits réalisés outre-mer par des entreprises métropolitaines, comme jadis Boussac dans l'exploitation du coton au Tchad.

S'ils ont suivi ce douloureux parcours, ils pourraient au moins se garder d'attribuer leurs propres motivations à ceux qui, depuis longtemps, analysent et dénoncent les injustices et les désastres qui s'accumulent dans le tiers-monde. Expliquer une telle action par un complot ourdi à Bakou en 1920 ou par une quelconque «mauvaise conscience» ne relève pas seulement de la «malhonnêteté intellectuelle», comme le dit M. Jean-Pierre Cot, ou du «mensonge», comme le dit René Dumont avec sa fougue habituelle (5). La malhonnêteté n'étant pas nécessairement stupide et le mensonge n'excluant pas automatiquement l'intelligence, il faut bien admettre, chez ceux qui attaquent ainsi le «tiers-mondisme», une confortable dose de sottise. Avec aussi une pincée de cette arrogance que fournissent les grandes certitudes, l'arrogance que manifestaient les staliniens puis les «révolutionnaires» de mai 68 : ils allaient construire, sur des bases meilleures, un monde qu'ils connaissaient si mal.

SERVICE DE CRÉMATION DIRECT INC.

- Sans embaumement
- Sans cercueil
- Sans exposition

(450) 492-2323
(514) 817-4848

Service disponible dans tout le grand Montréal métropolitain
Rive nord et Rive sud

Les voici donc en train de camper sur le terrain de la droite la plus classique.

Mais comme l'arrogance a toujours su se faire humble ! «Moi, l'Afrique, l'Asie, je les ai connues dans la boue, dans les camps de réfugiés», dit le docteur Brauman dans l'interview déjà citée. Depuis plus d'un siècle, le discours n'a guère changé : «Moi, mes pauvres, je les connais dans leurs taudis et dans leur crasse», disait la dame d'oeuvres sous la Restauration ou sous le Second Empire ; imperturbable, son arrière-petite-fille tenait le même discours en revenant de l'ouvrier au moment du Front populaire. En effet, elle les connaissait : elle leur portait à domicile des bons de repas, des vêtements chauds qu'ils ne pouvaient acheter, un peu d'argent pour le loyer auquel le salaire ne permettait pas de faire face...

L'Afrique et l'Asie ne sont pas seulement la «boue» et les «camps de réfugiés». C'est d'abord un ensemble de pays dont la population travaille et, pourtant, parvient à peine à survivre.

C'est un jeu de forces extrêmement embrouillé, aux multiples acteurs : gouvernements en place, cours du zinc ou du cacao, taux pratiqué par les banques, techniques de production plus ou moins avancées, mécanismes du marché de Londres, spéculations, sorties de capitaux, corruption, pressions de groupes économiques dont le chiffre d'affaires est supérieur au budget de l'Etat, mais aussi une culture et une manière de vivre, une attitude devant la mort, une dignité qui vaut celle de tous les «missionnaires» laïques ou religieux.

Des experts de choix

HUMBLE arrogance ! Les problèmes sont en effet tellement complexes que, dit le président de Liberté sans frontières, «il était indispensable que nous nous entourions d'experts». Sentencieux : «On ne doit pas préjuger leurs conclusions avant la fin de l'enquête (6)». Conseil valable pour les autres, pas pour soi.

PHARMACIES
MARTIN DUQUETTE

UNE PHARMACIE
**UN TRAITEMENT-SANTÉ
SUR MESURE**

Au service de la communauté gay de Montréal

Et plus de 1000 produits et services de santé pour répondre à vos besoins
dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive.

Spécialisation en MTS, VIH/SIDA et hépatite.
Service de conseil et de soutien.

1007-1008, avenue de la Sagesse, Montréal, Québec H3G 2G4
514 380-1666 / 1-877-380-1666

SOCIALISME PAR EN BAS !

Car, sans attendre la fin de l'enquête, le Dr Brauman conclut : «Le responsable [des drames de tiers-monde], affirme-t-on, c'est le système économique mondial, c'est la détérioration des termes de l'échange, c'est le prix injuste payé aux producteurs de matières premières. etc. Je pense que ce diagnostic est faux (7). « Les experts savent donc, d'avance, ce qu'ils doivent démontrer. Et quels «experts» : Emmanuel Le Roy Ladurie, qui passe de Montaillou à l'économie du développement ; Jean-François Revel, qui sait tout sur le sujet ; Pascal Bruckner...

Les experts pourront choisir leur itinéraire. L'important est qu'ils parviennent au but fixé par le Dr Brauman : «Ils'agit pour nous de remettre en cause une problématique dans laquelle la pauvreté là-bas est le reflet de la richesse ici, les libertés ici s'appuient sur des absences de liberté là-bas (8).»

Pour ce faire, il suffira aux experts de montrer que les investissements, transferts de technologie et ouvertures de crédit décidés par des firmes, banques et gouvernements qui ont leur siège en Europe occidentale ou en Amérique du Nord échappent à toute considération sur :

Les profits qu'ils escomptent en retirer ;
Les conditions dans lesquelles ces profits seront réalisés : bas salaire horaire, longue semaine de travail, absence de syndicats ;

La nature du régime en place, d'autant plus utile à la «richesse», et à la «liberté» des nations industrialisées «ici» qu'il est plus autoritaire, plus répressif, plus apte à maintenir les classes populaires dans la pauvreté et la soumission «là-bas».

La tâche n'a rien de surhumain. Les experts devront démontrer que le décollage économique de la Corée du Sud ne doit rien à l'abominable dictature de Syngman Rhee (1948-1969), que celle-ci n'était en rien soutenue par les Etats-Unis, que les capitaux n'ont pas été alléchés par l'ordre que Syngman Rhee et son successeur ont su faire régner dans le pays, que les profits ainsi réalisés n'avaient rien à voir ni avec l'exploitation des travailleurs coréens ni avec l'efficacité de la police.

Fermé le dossier coréen, ils devront montrer que la CIA n'a pas installé le président Mobutu à la tête du Zaïre, que les armes françaises n'ont pas, par deux fois, sauvé son pouvoir, que les mines (cuivre, cobalt, uranium, zinc, diamants, etc.) sont exploitées par des Zaïrois pour les Zaïrois, que le Fonds monétaire international a tort d'entretenir sur place des contrôleurs pour limiter la gabegie et la corruption de ce protégé de l'Occident, et, surtout, que tout cela profite à la population.

Sur leur lancée, les experts devront réécrire l'histoire de l'Iran, pour gommer le coup d'Etat de la CIA (1953) et «blanchir» les profits réalisés par les firmes occidentales sous le contrôle de la féroce Savak ; ils nous présenteront une version expurgée du coup d'Etat militaire au Chili, ne verront aucun lien entre les assassinats ou tortures et la restitution des entreprises nationalisées à leurs anciens propriétaires, trouveront une explication satisfaisante à l'enrichissement de quelques-uns pendant que le pays était ruiné par Pinochet ; ils prouveront que le massacre de quelque cinq cent mille personnes en Indonésie (1965) a échappé à l'attention des firmes occidentales qui ont ensuite investi dans ce pays ; ils jetteront le voile de l'oubli sur les crimes, la loi martiale et la corruption du président Marcos aux Philippines, etc.

les musclés

Montréal Québec Ontario Maritimes

Déménagements • Transport

Emballage
boîtes et matériel
d'emballage disponibles

à nos bureaux

Entreposage

Livraison de magazines,
déménagement d'entreprises,
éviictions, saisies, sinistres,
entreposage sécuritaire

www.lesmuscles.com
Informations: 514-274-5997



Les mains dans la caisse et dans le sang

VIOLENCE et misère au Sud n'ont aucun lien avec liberté et prospérité au Nord. Non pas favorables aux intérêts supérieurs de l'Occident, mais très profitables à des groupes parfaitement identifiés, ces coups d'Etat et dictatures allient malencontreusement des crimes politiques (assassinats, «disparitions», tortures) à des crimes économiques (vols, détournement de fonds publics, enrichissement sans cause, exploitation de gens sans défense). Aucun témoignage, aucune confession publique ne peut établir qu'un quelconque «tiers-mondiste» ait jamais eu «mauvaise conscience» pour de tels méfaits, auxquels il n'a eu aucune part et qu'il ne cesse de dénoncer.

Un auteur, dont il convient, généreusement, de taire le nom, a pu parler du «sentiment de culpabilité masochiste et suicidaire» de ceux qu'il appelle «tiers-mondistes». Un tel sentiment ne pourrait habiter que les individus qui, directement ou par intermédiaires, ont trempé leurs mains dans la caisse et dans le sang. Fort heureusement, ils sont assez coriaces pour ne pas succomber à d'aussi vaines émotions. Peut-être un remords diffus a-t-il pu hanter ceux qui, occupés à des tâches plus futiles, ont négligé de s'émouvoir de tels crimes ?

Non. Un autre auteur, qui ne mérite pas davantage de passer à la postérité, posait le vrai problème lorsque, voilà déjà deux ans, il s'en prenait aux «adeptes d'un tiers-mondisme [qui] nient ou minimisent à outrance la rivalité Est-Ouest». Il faut oser, comme le faisait Bernanos, traiter de «farceurs» ceux qui ne savent pas voir ce qui leur saute aux yeux : depuis quarante ans, le tiers-monde est le terrain privilégié des affrontements Est-Ouest, et l'Ouest n'a cessé d'y perdre des points pour avoir soutenu les dictatures les plus corrompues. Les obsédés de l'antisoviétisme sont au créneau, mais leur regard est obstinément tourné vers l'Est. Contre les hordes mongoles qui s'appêtent à déferler sur les démocraties, il faut enrôler, sous la bannière de la liberté, en un fraternel combat, les émules

de Ngo Dinh Diem, de Batista, de Somoza... Ils s'étonnent ensuite que des peuples spoliés, humiliés, s'engagent dans des actions qui les conduiront, même s'ils ne l'ont pas voulu, vers des régimes hostiles à l'Occident, plus ou moins soutenus par l'Union soviétique. Leur étonnement sera bref : ils inviteront le Congrès des Etats-Unis à voter les crédits demandés par M. Reagan pour chasser du pouvoir quelques autres sandinistes.

Sans doute faut-il, sans hésiter, remercier dès maintenant les experts de Liberté sans frontières : au terme d'un patient labeur, ils parviendront à «découvrir» comment certains Occidentaux, au nom de la liberté et de leur prospérité, ont apporté une irremplaçable contribution à l'asservissement et à l'appauvrissement du tiers-monde. Pendant qu'ils exploreront des sentiers déjà parfaitement balisés, au moins ne feront-ils de tort à personne.

La distraction des banquiers

PLUS délicat sera, pour la fondation, l'examen de dossiers d'une aride technicité. L'un de ses experts a déjà pris, à cet égard, des risques considérés. Ainsi Jean-François Revel, qui écrit : «Dénoncer l'endettement de l'Amérique latine comme une catastrophe tombée du ciel, c'est passer un peu vite sur l'usage que les gouvernements de ces pays ont fait des sommes gigantesques reçues par eux (9). «

Mais c'est passer encore plus vite sur les raisons pour lesquelles les banques, assez peu portées à la philanthropie, ont ouvert d'aussi gros crédits à des Etats grisés par leurs projets pharaoniques. Auraient-elles lâché 800 milliards de dollars par légèreté, dans un moment d'inattention, comme par distraction ? Il conviendrait alors de les réprimander. Ignorent-elles la destination prise par les milliards de dollars dont M. Grinspun, l'ancien ministre du président Alfonsín, n'a pu retrouver la trace ?

Les militaires argentins ont-ils pu les mettre en sécurité sans le concours de banques étrangères ? Celles-ci ne savent-elles pas où sont passés les capitaux qui ont fui non seulement l'Argentine, mais aussi le Venezuela ou le Mexique ? (Voir page 21 l'article de Françoise Barthélémy.) Il faudrait alors en conclure que leurs comptes sont mal tenus et, sans indemnité, licencier quelques directeurs.

Les banques ignorent-elles aussi dans quelles conditions le gouvernement de Washington contraignit le FMI, malgré ses objections, à ouvrir un crédit aux militaires argentins sans leur imposer des clauses anti-inflationnistes, ce qui précipita la ruine économique du pays ? (Voir page 26 l'article de Moises Ikonikoff.) Auraient-elles oublié quels gages elles ont pris sur les ressources naturelles du Brésil avant de lui octroyer une centaine de milliards de dollars ?

Puisque, comme le dit le Dr Claude Malhuret, «nous ne sommes que des médecins» qui devons nous entourer d'experts, deux noms s'imposent. Deux personnalités de premier plan auxquelles la fondation Liberté sans frontières semble ne pas avoir pensé et qui, pourtant, lui seront fort utiles.



déroulé «dans le cadre constitutionnel», quand on évoque de surcroît le rôle que le général (alors colonel) Vernon Walters, de la CIA, joua dans l'opération, on peut imaginer qu'il sera difficile de prouver, comme le souhaite le Dr Brauman, qu'il n'existe aucun lien entre «les libertés ici et les absences de liberté là-bas», entre «la pauvreté là-bas et la richesse ici». D'autant que le Pr Huntington fait sa déclaration en 1976 ; la période à laquelle il se réfère - «les sept ou huit dernières années» - correspond donc à la phase dure, sanglante, de la dictature militaire au Brésil. Grâce à l'absence de libertés pour les Brésiliens, les entreprises, y compris américaines, n'ont été que plus libres sous la houlette des militaires. Les effets n'en sont jamais nuls sur le compte d'exploitation.

Le Dr Brauman et le Dr Malhuret peuvent, à vrai dire, mettre en doute la compétence du Pr Huntington. Car celui-ci, dans sa hâte à sauver la démocratie au Vietnam, avait imaginé la stratégie dite de l'«urbanisation forcée». Le principe en était simple : par les bombardements, le napalm, les bombes à billes ou à fléchettes, les défoliants, etc., on rendait inhabitables les campagnes et les villages afin de contraindre les populations paysannes à s'entasser dans les camps de réfugiés. Elles étaient ainsi à l'abri de l'endoctrinement du Vietcong, et celui-ci, dans les espaces ainsi désertés, ne pouvait plus évoluer «comme un poisson dans l'eau». Liberté sans frontières serait donc fondée à récuser la caution de M. Huntington, coupable d'avoir trop brillamment contribué à la communisation du Vietnam.

La fondation peut alors se tourner vers un second expert, M. Friedrich A. Hayek, prix Nobel d'économie, dont les oeuvres ont été introduites en France par celui que M. Giscard d'Estaing considère comme la «meilleur économiste de France», M. Raymond Barre. «Les pays, écrit M. Hayek, qui ont adopté le système de la libre entreprise ont été capables d'élever de manière significative le niveau de vie de leurs populations : cela vaut pour

D'abord M. Samuel Huntington, professeur à Harvard, qui, voilà quelques années, rédigea pour la Commission trilatérale un ineffable rapport sur la démocratie (10). M. Huntington a trouvé la solution aux problèmes de développement du tiers-monde :

«Prenez l'exemple du Brésil, qui a, dans les sept ou huit dernières années, connu un développement très spectaculaire. Il aurait eu de grandes difficultés à accomplir cela avec un régime démocratique (11).»

Quand on pense au message par lequel, en avril 1964, le président Johnson félicitait les auteurs du coup d'Etat au Brésil, quand on rappelle que Dean Rusk et George Bail déclaraient alors que le «changement» s'était

Promotion faites vite!
Musculation
 Pour le plaisir d'être en forme

- Entraîneurs qualifiés
- Programmes personnalisés
- Équipement de qualité
- Ambiance agréable

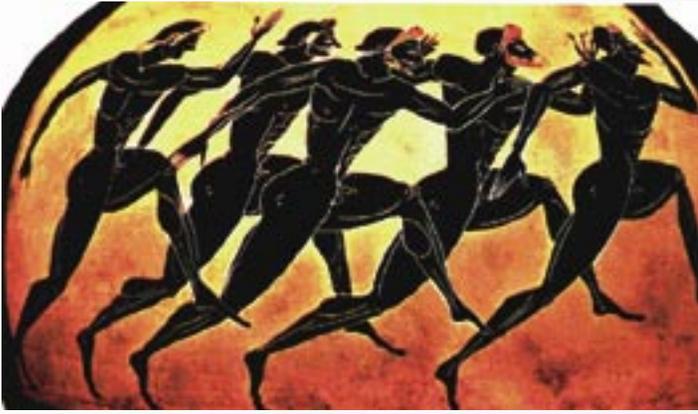
Spécial Estival

Joignez-vous au Gym Centre-Sud
Abonnement 3 mois \$79.99
 (taxes comprises)

Offre valide du 15 juillet au 14 août 2005

 ASSOCIATION SPORTIVE
 ET COMMUNAUTAIRE
 DU CENTRE-SUD inc.
 WWW.ASCCS.QC.CA

2093, rue de la Visitation Montréal, Qc H2L 3C9
 Tél.: (514) 522-2246 Fax.: (514) 522-6702
 centre@ascscs.qc.ca



Races supérieures, castes dirigeantes

la Corée du Sud, pour le Brésil (12). Si leurs atouts et leurs performances économiques ne sont en rien comparables, les deux pays ont en commun d'avoir pratiqué la « libre entreprise », chère à M. Hayek et à beaucoup d'autres, sous des régimes de dictature.

POURQUOI les blâmerait-t-on ? La liberté s'épanouit dans des pays déjà industrialisés, possédant une tradition démocratique. Encore cela ne va-t-il pas sans tensions, le libre jeu démocratique aboutissant naturellement à des interventions de l'Etat pour régenter la « libre entreprise » au point que, prise dans un insupportable carcan - fiscalité, normes de sécurité, droit du travail, réglementation de la concurrence, sécurité sociale, etc., - elle ne peut plus fonctionner normalement, faire des profits suffisants pour investir et créer de nouvelles richesses. Les néolibéraux, avec M. Hayek, ne cessent de le répéter : la « libre entreprise », qui a fait merveille au Brésil et en Corée, est phagocytée par les conquêtes économiques et sociales de la démocratie (13). Il faut libérer l'entreprise.

Mais alors, que dire des pays qui ne possèdent ni industrie ancienne ni tradition démocratique ? Ils ne peuvent progresser que sous des régimes à poigne. Faute de quoi ils ne travaillent pas. Ce triste phénomène a bien souvent été observé et jugé avec la sévérité qui convenait :

«Le Noir, n'ayant aucun besoin et vivant au jour le jour sans s'inquiéter du lendemain, ne travaillera que s'il y est forcé. Le Noir ne sera civilisé que malgré lui, et, puisque la France a étendu son protectorat sur ces contrées, elle a assumé l'obligation d'y introduire le progrès et la civilisation.»

Ainsi s'exprimait, au début du siècle, un éminent missionnaire (14) connaissant fort bien les Congolais, auxquels il consacra vingt-huit ans de sa vie. Décrivant quelques années plus tôt les cultivateurs bambaras, le commandant Gallieni était bien obligé, voilà exactement un siècle, d'arriver aux mêmes conclusions :

«La routine, il faut le dire, est, pour le moment, la seule règle de ces peuplades ignorantes : ainsi ont fait leurs pères, ainsi ils feront eux-mêmes. Ils se garderaient bien, si l'impulsion ne leur vient pas d'une race supérieure, de déranger quoi que ce soit aux usages établis par leurs aïeux (15) .»

Au Congo comme au Soudan et ailleurs, la situation n'est pourtant pas désespérée. Solidement encadré, contraint de travailler, le Noir sera civilisé malgré lui. Aussi longtemps que la «race supérieure» exerce son «protectorat» sur ces «peuplades», elle obtient d'elles quelques résultats. Vient, hélas ! la décolonisation. Livrés à eux-mêmes, ces peuples relâchent aussitôt leurs efforts, dilapident leurs ressources.

A moins qu'ils ne soient solidement pris en main par une caste supérieure - civile ou militaire, - par un régime autoritaire sachant se montrer compréhensif à l'égard des entreprises - nationales ou étrangères - qui savent ce que produire veut dire.

Mais que ces «peuplades» n'en ressentent nulle offense ! Comme elles, les classes inférieures, au siècle dernier, partout en Occident, ne travaillaient, elles aussi, que sous la contrainte et, naturellement paresseuses, osaient revendiquer à la fois une réduction du temps de travail et des augmentations de salaire :

«Nous savons ce qu'il en adviendrait avec les moeurs actuelles : la plupart du temps, les «trois-huit» serviraient au cabaret et au cabaretier. Et à qui profiterait la hausse des salaires ? Serait-ce à la femme de l'ouvrier, à ses enfants, à sa famille ? Non, messieurs. Ce serait probablement encore au cabaretier, au mastroquet du coin. Telle est la triste vérité... Si l'on veut relever l'ouvrier, il faut commencer par l'affranchir des pires exploiters qui le tyrannisent, c'est-à-dire de ses vices (16) .»

Aucun anti-tiers-mondiste n'ose aujourd'hui transposer ce discours pour l'appliquer aux peuples du tiers-monde. Ces derniers ont pourtant besoin de tuteurs éclairés, efficaces, sachant faire preuve de fermeté communisme, parti unique, dictature militaire ou civile, contrôles policiers, élimination des trublions, milices privées dans les entreprises et les plantations. Sous la contrainte, ces peuples travaillent. Trop bien rémunérés, ils gaspilleraient leur nouvelle richesse et travailleraient moins.

2061 St-Denis, Montréal
(514) 845-0027

Achats en ligne
www.lacapoterie.net

LA CAPOTERIE

Traiteur
A la Capoterie
Depuis 1971 • Buffet froid
Pour toutes occasions
Montréal • Québec
(514) 335-9485

François Tremblay
Pharmacien

2937, Sherbrooke Est
Montréal (Qc) H1W 1B2
TEL: (514) 525-7700
Fax: (514) 525-8694

Comptoir postal
Centre commercial Maisonneuve

SOLDE D'ÉTÉ

0\$*

EN MAGASIN SEULEMENT

Samsung a-660

- Admirez des images d'une netteté exceptionnelle
- Jeux et écrans de veille d'une grande clarté
- Logiciel VoiceSignal™ pour faire des appels en gardant les mains libres



ÉCONOMISEZ 70\$

Solution avec 2 télé

119\$⁽¹⁾

après crédits
Installation comprise

Système de télé numérique par satellite ExpressVu™ 3150

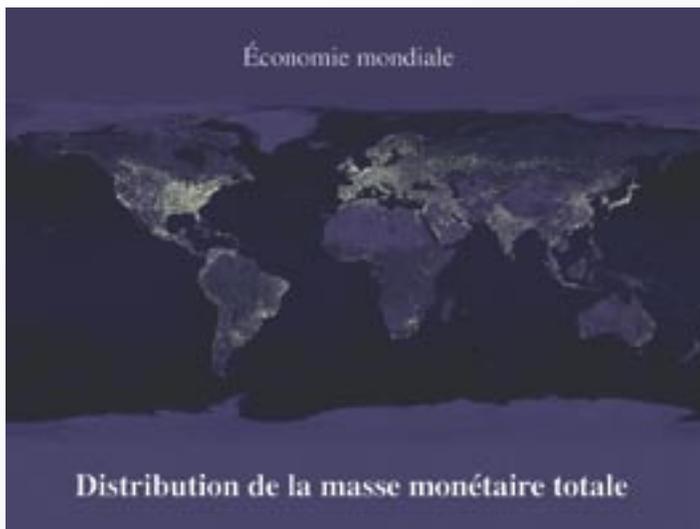
- Un son et une image de qualité numérique
- Le divertissement à son meilleur sur deux téléviseurs
- Permet de regarder une programmation différente sur chaque télé reliée à un récepteur



Passez à un magasin Espace Bell près de chez vous.

Place Dupuis — 1475 St-Hubert, Montréal (514) 844-1313

Prix et offres en vigueur jusqu'au 31 juillet 2005 et sujets à changements sans préavis. Certaines conditions s'appliquent. *Nouvelles activations seulement, sujet à un engagement de 36 mois. **Nouvelles activations seulement. Le système doit être activé avant le 16 octobre 2005. Offert aux nouveaux abonnés résidentiels, là où l'accès et la visibilité directe le permettent. Pour ouvrir un compte, les clients doivent présenter une pièce d'identité avec photo valide et régler par carte de crédit ou transfert électronique de fonds. Des frais d'équipement et d'installation peuvent s'appliquer. L'installation professionnelle dans le cadre de cette offre comprend l'installation des récepteurs principal et secondaire. L'installation comprise est sujette à un engagement de 2 ans. Le prix net est basé sur le prix de détail suggéré de 149\$ pour le système 3150, moins la remise en magasin de 40\$ et le rabais sur l'équipement de 90\$ avec un engagement de 2 ans. ExpressVu est une marque de commerce de Bell ExpressVu s.u.c.



Le «juste prix»

C'EST exactement ce que dit le docteur Rony Brauman, qui sans doute ne mesure pas l'exacte portée de son propos. Il s'en prend à ceux qui osent soutenir que «le responsable [de la misère du tiers-monde], c'est le prix injuste payé aux producteurs de matières premières... Ce diagnostic est faux». Il rejoint les positions de Thomas Sowell, déjà cité (17), qui s'insurge contre «les théories modernes de l'impérialisme et du néo-colonialisme» selon lesquelles «la main-d'oeuvre et les matières premières des pays du tiers-monde sont sous-évaluées et sous-payées». Absurde affirmation puisque, ajoute Thomas Sowell, la détermination du «Juste prix» «défie la compétence des économistes depuis des siècles».

En effet. Car le juste prix n'a pas à être défini par des économistes : il est providentiellement fixé par le jeu du marché. A vrai dire, il serait plus exact de considérer que, pour la main-d'oeuvre comme pour les produits de base, s'affrontent deux définitions du juste prix. Aux yeux des salariés et des pays du tiers-monde, il sera toujours supérieur aux cours pratiqués. Déroutante avidité. Ces gens-là sont insatiables. Aux yeux des entreprises qui emploient cette main-d'oeuvre et achètent ces produits de base, le prix sera toujours d'autant plus juste qu'il sera plus bas et qu'il permettra de plus beaux profits. Ces gens-là sont aussi insatiables que les premiers. Mais ils ont des responsabilités. Qu'une entreprise soit, dans tel pays, contrainte d'augmenter les prix payés par elle, et elle ira chercher fortune ailleurs, sous des cieux plus cléments, où des gouvernements réalistes, capables d'endiguer de déraisonnables revendications, leur offriront des conditions satisfaisantes. Aussi longtemps que l'entreprise trouve de tels havres de prospérité, la démonstration est faite que, si modeste soit-il, le prix qu'elle offre est toujours juste. Exquise sérénité des lois du marché.

Augmentez les salaires : la main-d'oeuvre travaillera moins, s'engagera dans d'inutiles dépenses, s'adonnera à la débauche. Augmentez le prix des produits de base : la caste gouvernementale se grisera d'un luxe dispendieux - palais somptueux, résidences de rêve, armes sophistiquées, usines modernes qui rouillent sur place... Népotisme et corruption.

Rien n'est plus vrai. Avec une nuance. De même que, pour s'endetter, un pays a besoin de banques occidentales qui, sans désintéressement aucun, lui ouvrent des crédits chiffrés en milliards de dollars, de même il trouve des sociétés occidentales d'ingénierie pour construire ses palais présidentiels et villas ministérielles, ses palais des congrès servant une fois l'an, ses usines sophistiquées qui tournent à 30 % de leur capacité ; il trouve même des marchands d'armes - soviétiques, américains, français - qui lui vendent à crédit et vont jusqu'à subventionner ses achats. Si souvent dénoncée, la corruption n'est jamais un jeu solitaire. Elle requiert au moins deux partenaires. Dans les opérations triangulaires, elle devient encore plus profitable. Et les nations industrialisées n'y sont pour rien : les potentats du tiers-monde sont corrompus.

Dictatures et vénalité ? Certes. Jamais sans la complicité intéressée de gouvernements et de firmes qui siègent aux Etats-Unis et en Europe. Faut-il encore insister sur le rôle irremplaçable assumé par des gouvernements occidentaux dans la naissance et le maintien de ces dictatures ?

Oh, il est vrai que toutes n'ont pas été fomentées de l'extérieur. Certaines sont tout à fait nationales, autochtones, indigènes, sui generis. Mais, que voulez-vous, il faut bien être réaliste... La doctrine selon laquelle la reconnaissance diplomatique est accordée à des Etats, non à des régimes, est sacrée. Et bien commode. Chaque démocratie peut ainsi librement commercer avec des régimes que sa morale condamne sans appel. S'ils sont corrompus, si leurs ministres réclament d'exorbitantes commissions, si les contrats comportent des clauses secrètes et s'accompagnent de stupéfiantes contre-lettres, si certains paiements s'effectuent en Suisse ou aux Bahamas, si des millions s'égarerent dans de mystérieux circuits, si la lettre de voiture ou le manifeste du navire ne correspond pas exactement à la cargaison, etc., il faut, là encore, garder les pieds sur terre : ou bien vous acceptez en vous bouchant les narines, ou bien un concurrent (et néanmoins allié) enlève le marché.

Le mauvais exemple vient de haut

AU même titre que le cacao, la torture et la sous-alimentation, la corruption est un produit du tiers-monde. Mais, en ces temps de mondialisation des échanges, elle circule librement. Au moment de la révolution islamique, la presse américaine a divulgué les trafics du chah et les noms des firmes, de Houston ou de New-York, qui y avaient trouvé leur compte. Aucun Occidental n'a tiré profit de l'abjecte corruption de Batista (véritable père de la révolution castriste), de Somoza (véritable père du sandinisme), de S.M. Bokassa Ier, de Marcos, de tant de potentats... La corruption appartient génétiquement au tiers-monde. Les «races supérieures» ont un comportement radicalement différent. C'est par accident que des parlementaires américains ont touché de l'argent sud-coréen, on les a donc emprisonnés.

PROMENADE

MASSON

Le Coeur de Rosemont

Vente Trottoir 19 au 22 mai

Plein-air
Chaleur
Été

5349, 4ème Avenue. Montréal, Qc H1Y 2V4
(entre d'Orville et la 12ème avenue)
TÉL. 514.525.4386 F. 514.525.5118
www.promenademasson.com



*Je passe régulièrement
un test de **Syphilis***

www.syphilis.qc.ca
1-866-675-PHIL (7445)

Agence
de développement
de réseaux locaux
de services de santé
et de services sociaux

Québec
Santé publique

avec la collaboration financière du Ministère
de la Santé et des Services sociaux

Quel est donc ce prince généreusement acheté par Lockheed ? Non, vous vous égarez, ce n'était pas un émir d'Orient, mais le prince Bernhard des Pays-Bas. En quel pays de respectables dignitaires ont-ils été enrichis par des sociétés pétrolières pour favoriser l'installation de centrales au fuel ? En Italie. Et la France ? Ah, la France ! S'il n'y avait que les «diamants»...

Il existe une différence de nature, qu'il faut savoir sauvegarder, entre la corruption du tiers-monde et celle de l'Occident. Car ce dernier ne se défait pas aisément d'un certain savoir-vivre transmis de génération en génération. Pour ne prendre qu'un exemple récent (18), la firme General Electric est accusée d'avoir détourné, sur des contrats pour la défense, 800 000 dollars ; Pratt & Whitney doit restituer à l'Etat 40 millions de dollars ; le Pentagone a acheté des cafetières au prix de 7 600 dollars l'unité, et des marteaux à 400 dollars la pièce ; un cadre supérieur de General Dynamics s'est enfui avec 1,3 million de dollars détournés sur contrat public.

Mais il y a mieux (19) : symbole d'intégrité et de dignité en Nouvelle-Angleterre, la Bank of Boston a, «volontairement et en toute connaissance de cause», réalisé pour 1 200 millions de dollars d'opérations frauduleuses, probablement, d'après le FBI, pour «blanchir» les fonds de la Mafia, dont le chiffre d'affaires annuel est officiellement estimé à 100 milliards de dollars. Mais cela n'a rien à voir avec le tiers-monde ?

Les entreprises travaillant sous contrat avec le Pentagone vendent aussi à quantité de pays sous-développés, et la Bank of Boston a réalisé pour 73 millions de dollars d'opérations illégales avec la Banque centrale d'Haïti (20), petit pays parmi les plus pauvres du monde sur lequel le président à vie Jean-Claude Duvalier, fort de la bénédiction de grandes démocraties, étend sa main protectrice. Non, décidément, richesse et liberté ici n'ont rien à voir avec pauvreté et oppression là-bas.

Dictature et corruption, misère et incompétence : tels sont les régimes que soutiennent les «tiers-mondistes». Pour légitimer ces systèmes et, du même coup, rationaliser leur propre délire, ils ont, si l'on en croit le réquisitoire, inventé de toutes pièces une extravagante conception selon laquelle toute la richesse de l'Occident serait fondée sur le pillage du tiers-monde, toute la misère du tiers-monde étant la conséquence de cette inégale et inéquitable relation.

Inconnu sur les cartes de géographie

POUR que le désordre établi à l'échelle mondiale soit condamnable, il suffit qu'une part de la richesse des uns et de la misère des autres relève de la responsabilité d'Occidentaux. Et cette part est immense. Il suffit d'une dictature soutenue par l'Occident pour ronger ses valeurs et discréditer son discours. Et de telles dictatures sont légion.

Contrairement à ce que l'on voudrait faire croire, les «tiers-mondistes» ne préconisent pas un «transfert massif de ressources financières du Nord au Sud (21)». Ils ne savent que trop, et depuis trop longtemps, où aboutissent ces libéralités. De tels transferts ont pourtant des partisans acharnés : les banques commerciales qui ont engagé plus de 800 milliards de dollars dans le tiers-monde ; les entreprises qui livrent des armes et des usines ou construisent des complexes hôteliers ; les firmes qui transfèrent leurs centres de production vers la périphérie.

Ces personnages-là ne sont pas d'humbles militants de Frères des hommes, de Terre des hommes, du Comité catholique contre la faim et pour le développement, de tant d'organisations et d'associations «tiers-mondistes» qui, pratiquement sans le sou, se dépensent sans compter.

Nombreuses sont les organisations militantes qui connaissent le tiers-monde. Elles en ont même une définition. Très claire. Impossible à repérer sur une carte géographique. Non moins clairs sont les motifs qui poussent leurs infirmières et médecins, agronomes et enseignants, ingénieurs hydrauliciens et ethnologues, etc., à consacrer leur vie au tiers-monde.

Ceux-là ne vont pas mettre leur dévouement et leur compétence au service des nababs, rois nègres habillés en présidents, nouveaux riches au geste trop large, trafiquants trop distingués, ministres en Mercedes, ex-sergents sanglés dans d'étincelants uniformes. Ils ne vont pas dans n'importe quel pays. Dans les pays de leur choix, ils ne s'intègrent pas à n'importe quelle couche sociale ; ils vivent la vie des plus humbles.

Ils n'ignorent pas pour autant les gouvernements incompétents, les bureaucraties corrompues, les mécanismes des marchés, les contrats frauduleux, les projets délirants, les polices omnipotentes, les crédits qui asservissent, les faveurs qui avilissent, les exportations qui saignent le pays, les cultures qui affament, le FMI qui appauvrit, les ukases du grand protecteur démocrate, les coups d'Etat télécommandés.

Ils disent que la caution apportée par l'Occident à un tel système ne sert ni les intérêts à moyen terme du capitalisme ni, bien entendu, les intérêts des peuples concernés. Une injustice doublée d'une suicidaire stupidité.

Ils veulent, comme on le leur reproche, étendre les cultures vivrières, mais non pas «à l'écart des échanges internationaux (22)», ce qui serait absurde. Ils souhaitent un «développement auto centré» - ce qui n'a rien à voir avec un rêve autarcique - et non pas orienté par le vent fou du libéralisme. Ils favorisent les «technologies appropriées (23)», moins chères et mieux adaptées que les technologies lourdes proposées par les pays industrialisés.

Et ils veulent, n'en déplaise à Liberté sans frontières, un «nouvel ordre économique international», ainsi qu'un «nouvel ordre mondial de l'information (24)» fondé sur autre chose que la vente des technologies de pointe en matière de communication.

Car, des massacres racistes d'Afrique du Sud aux incendies de villages brésiliens (25), des famines du Sahel aux guérillas d'Amérique centrale, de la ruine du Chili à la révolte qui gronde aux Philippines, des spéculations aux transferts de capitaux vers les pays riches, cet «ordre» mondial réputé innocent craque de toutes parts. Ce spectacle ne réjouit nullement les «tiers-mondistes», mais il ne leur arrache aucun sanglot. Ils savent que leur voix n'est pas entendue des gouvernements qui, hypnotisés par la compétition stratégique avec l'Est, considèrent le tiers-monde avec dédain ou, au mieux, avec une bienveillance attristée.

Ils savent que d'autres pions de l'échiquier occidental tomberont, comme sont tombés Somoza ou le chah. Ils savent que leurs avertissements ne sont pas reçus, alors qu'ils pourraient épargner tant d'inutiles souffrances, tant de vies humaines. Ils ne seront compris que le jour où cet aveuglement aura coûté quelques milliards de dollars de plus. Ce jour-là, les anti-tiers-mondistes diront : c'est la faute aux Soviétiques.



Mariages gais au Vatican

L'Italie voit rouge et les homos se révoltent face à un état religieux extrémiste...

Par: la rédaction de la revue Le Point, Google news et Roger-Luc Chayer (éditeur du Point)

Italie: des homosexuels se «marient» à deux pas du Vatican

ROME - Des couples d'homosexuels italiens se sont «mariés» symboliquement samedi à Rome, à quelques mètres du Vatican, adversaire de ce genre d'union. Ils espéraient infléchir la législation italienne. Des badauds ont assisté à la cérémonie, célébrée par des militants des droits homosexuels et des membres de la municipalité sympathisants. Sur les panneaux servant de décor, on pouvait lire «Libérons l'amour des phobies religieuses».

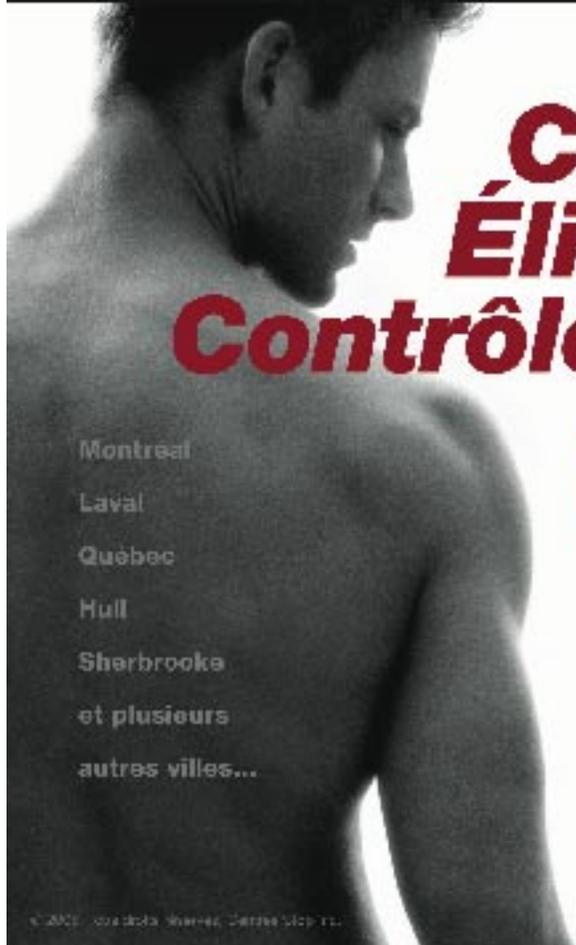
L'Italie, très influencée politiquement par le Vatican, est loin de la situation de l'Espagne, dont le Parlement a récemment voté une loi autorisant les mariages homosexuels. Mais les associations gay et lesbiennes italiennes militent pour que le Parlement donne un statut légal aux unions homosexuelles dans certains domaines, comme les retraites, les impôts et la fonction publique. «J'espère qu'une loi sera adoptée par le Parlement dans au moins l'un des domaines avant la fin de ce mandat (mai 2006)», a déclaré Franco Grillini, membre de l'association Arcigay. En attendant, les mariés de la place San Lorenzo font bonne figure, même s'ils savent que leur union n'a aucune valeur légale. «En Italie, le mariage gay n'existe pas et n'est pas prêt d'exister. Mais pour nous (...) cela reste un moyen de sceller notre union», explique Claudio Borri, aux côtés de son compagnon.

NDLR: Le débat sur la question du mariage des personnes du même sexe n'en finit plus et il est aussi difficile à vivre pour les gais que pour ceux qui doivent subir la répétition des affirmations des deux parties, croyez-moi!

Malgré cela, il faut bien comprendre que la question n'est même plus morale, elle est devenue au fil des années un enjeu religieux. Ces hommes et femmes d'église qui vivent le paradoxe de juger les autres alors que la bible, Jésus et leur Dieu exigent qu'ils ne le fassent pas. Dans un dossier dans cette même édition et pour que nous puissions comprendre enfin les origines de ce combat religieux, croyants contre athés, catholiques contre laïques,



Le Point publie, en exclusivité, le texte d'origine, signé par le nouveau Pape Benoît XVI, alors chef de l'inquisition catholique à Rome et ses ordres donnés aux politiciens qui ne voudraient pas suivre la politique édictée par le Vatican. Séparation de l'Église et de l'État, après la lecture de ce texte, vous en viendrez certainement à la conclusion que ce concept n'a plus aucun sens et que le combat en est un de société plus que de moralité, pour que l'Église sorte enfin de nos chambres.



Cessez de fumer Éliminez le stress Contrôlez votre appétit 1-877-STOP-OUI

- Montreal
- Laval
- Québec
- Hull
- Sherbrooke
- et plusieurs autres villes...

Les Centres Stop[®] vous proposent des traitements exclusifs au laser doux qui favorisent la régénération hormonale, aident ainsi à vaincre vos problèmes de tabac, de stress ou d'appétit. Approuvée par les compagnies d'assurance et accréditée par l'Association des Naturothérapeutes du Québec, cette procédure non chirurgicale appelée auriculothérapie est un dérivé de l'acupuncture. Issue de la recherche clinique, c'est une méthode sans douleur, sans stress et surtout, sans effet secondaires. Alors composez maintenant le 1-877-STOP-OUI (786-7684) et retrouvez la qualité de vie que vous méritez.

PROGRAMMES EN ENTREPRISES DISPONIBLES
1184, rue Ste-Catherine Est, 1^{er} étage, Montreal, Qc H3B 1K1
Tél.: (514) 498-6911 | www.stoplaser.ca
Franchises disponibles



Les canadiens-français enchaînés!

Par: Roger-Luc Chayer, Éditeur



L'histoire du Canada est d'une grande richesse et met en vedettes deux peuples très caractéristiques, les français d'abord et les anglais par la suite. Malheureusement, les guerres du passé ont résultées en la défaite de la Nouvelle-France et en la domination depuis plus de 200 ans de la monarchie anglaise. Afin de garder un juste équilibre et surtout la paix entre les deux civilisations historiquement opposées même en Europe, les gouvernements canadiens ont toujours voulu projeter une image plus ou moins neutre donnant l'impression que les français avaient leur place au sein du Dominion.

En effectuant une petite recherche dans le cadre du dossier sur le Vatican, présenté dans ces pages, quelle n'a pas été notre surprise de découvrir que le logo du Canada comportait une image des canadiens français digne d'une autre époque. La licorne royale française nous représentant porte un collier qui est en fait la couronne de France et l'animal est enchaîné, ENCHAÎNÉ!

Le blason des armoiries du Canada, proclamé en 1921, suit :

Tiercé en fasces, les deux premières parties formant l'écartelé suivant, savoir : au 1, de gueules, à trois léopards d'or, l'un sur l'autre; au 2, d'or, à un lion de gueules dans un double trescheur fleuré, contrefléuré du même; au 3, d'azur, à une harpe d'or, cordée d'argent, au 4, d'azur, à trois fleurs de lis d'or; la troisième fasce, d'argent, à trois feuilles d'érable tigées, au naturel. Timbré d'un casque royal, au mantelet d'argent doublé de gueules; pour cimier, sur un tortil d'argent et de gueules, un léopard d'or à la couronne impériale, tenant de sa patte dextre une feuille d'érable de gueules. Supports: à dextre un lion d'or tenant une lance d'argent, pointée d'or, déployant à dextre la bannière du Royaume-Uni, et, à sénestre, une licorne d'argent, armée, onglée et à la crinière d'or, accolée d'une couronne de croix pattées et fleurdelisée, attachée d'une chaîne du même, et tenant une lance déployant à sénestre une bannière d'azur à trois fleurs de lis d'or; le tout surmonté de la couronne impériale. Sous l'écu, sur une terrasse de roses, chardons, trèfles et lis de jardin, un liston portant la devise A mari usque ad mare.

On comprendra les souverainistes, quand ils parlent de se séparer du Canada, de penser à cette chaîne qui est une entrave et qui donne l'impression que notre beau pays ne tient que par une lesse. Le lion britannique est libre quant à lui!

Petit test psychologique

D'après: Doctissimo.fr

Etes-vous un envieux chronique ?

Vous êtes persuadé que la veste de votre collègue vous irait beaucoup mieux ! Vous ne supportez pas que vos voisins partent en vacances à Tahiti... Bref, vous ne pouvez vous empêcher de toujours désirer ce que les autres ont ! Au contraire, le coupé sport de votre voisin ne vous fait ni chaud ni froid ? Pour savoir si vous êtes un envieux, répondez à ces questions.

Question 1 : Vous vous promenez dans la rue quand vous apercevez un ancien camarade de classe au volant d'une Ferrari décapotable, une superbe bimbo à côté de lui.

- 1- Soit il a gagné au loto, soit c'est toujours Papa qui lui paye ses nouveaux jou-jous...
- 2- Un peu trop voyant comme voiture... et un peu trop superficiel comme compagne !
- 3- Vous êtes content pour lui : à l'école, il parlait toujours de monter son entreprise. Apparemment il a réussi...

Question 2 : Votre voisin de bureau obtient la promotion que vous espériez...

- 1- Vous vous dites que c'est normal : on vit dans une société dirigée par des incapables.
- 2- Vous le félicitez malgré un profond sentiment d'injustice.
- 3- Vous êtes heureux pour lui, il l'a mérité. La prochaine fois se sera votre tour...

Question 3 : Pour vous, jalousie rime avec...

- 1- Mesquinerie.
- 2- Envie
- 3- Félicie.

Question 4 : Votre meilleur ami revient de voyage. Vous ne pouvez vous empêcher de remarquer son bronzage, vous vous dites...

- 1- A croire qu'il n'a jamais entendu parler du mélanome !
- 2- Vous êtes certes heureux pour lui mais vous avez hâte qu'il s'en aille : vous avez l'air trop pâle à côté !
- 3- Décidément il a bien fait de partir : il a l'air reposé.

Question 5 : Vous entrez dans un magasin de vêtements et vous apercevez que la clientèle est composée d'Apollons et de Top models

- 1- Vous les détestez ! Hors de question de rester deux minutes de plus dans cette boutique !
- 2- Vous ne pouvez vous empêcher de les envier : même avec des sacs plastiques ils auront l'air beau et élégants.
- 3- Vous les remarquez à peine : vous êtes déjà trop occupé à rechercher le pantalon de vos rêves !

Réponses sur ce site Internet

http://www.doctissimo.fr/test-psychologie-ENVIEUX_CHRONIQUE_JALOUSIE.htm

PSYCHOTHÉRAPIE GUY FOREST



Approches: Humaniste et
Psycho-corporelle intégrée
Sur rendez-vous

Solitude • isolement
difficultés relationnelles • dépendance
co-dépendances • mal de vivre
besoin de se connaître • orientation sexuelle
issu de famille dysfonctionnelle

(514) 272-6648

Aussi célèbre que son poulet Le *StHubert* du Village



C'est toujours bon!



SPÉCIALISTE DU MENU POUR EMPORTER

Lundi: repas 8 ailes 7,25
repas 12 ailes 9,25

Mardi: repas spécial 2 cuisses 7,25

Mercredi: poitrine en salade 7,50

Jedi: filets de poitrine de poulet (4) 6,25

Vendredi: quart (cuisse) et côtes levées 11,50

Samedi: demi-poulet 8,95

Dimanche: filets de poitrine (6) 8,95

1019 Ste-Catherine Est, Montréal (à l'entrée du Village, coin Amherst)
(514) 286-9661

Canada vs Vatican



*Une guerre ouverte entre la liberté
d'expression, la liberté de religion
et la séparation de l'Église
et de l'État civil*

Qui sont-ils pour juger les autres?

La plus vaste congrégation de pédophiles au monde ne souhaite pas accorder aux gais le droit de se marier...

Éditorial par: La Congrégation pour la Doctrine de la Foi et Le Point



La plus vaste congrégation de pédophiles et de pervers du sexe au monde, l'Église catholique, voulait revenir se mettre le nez dans la chambre à coucher des personnes homosexuelles, comme si le Québec, la France et les pays démocratiques, républiques ou autres, ne reconnaissaient pas le principe fondamental de la séparation de l'Église et de l'État.

Au Canada, ce concept est depuis très longtemps appliqué dans la vie de tous les jours autant dans les affaires politiques que dans les écoles, les hôpitaux, les services sociaux et la santé. Le principe est simple, l'Église ne se mêle pas des affaires de l'État et l'État ne se mêle pas de religion. L'Église est déjà très fortement gagnante dans ce «deal» puisqu'elle est exemptée de tous les impôts au Canada, y compris au Québec et ne contribue fiscalement en rien à réparer les dommages causés par ses prêtres délinquants.

Mais voilà que depuis que les gais veulent s'épanouir et demandent l'adaptation des lois à leurs nouvelles réalités, l'Église renie le principe historique de «séparation» et se mêle carrément de ce qui se passe dans la chambre à coucher des gais, des lesbiennes et des législateurs. Pour preuve, le Vatican qui, sous la signature du nouveau pape Benoît XVI alors **chef de l'inquisition catholique (et autrefois membre des jeunesses hitlériennes)**, oui celle-là même qui torturait les gens par le passé parce qu'ils défiaient l'autorité religieuse, publiait le 31 juillet 2003 des «considérations» à l'intention des hommes politiques et des décideurs qui auront à se prononcer sur des changements légaux sur le mariage.

Ce texte, signé par celui qui est aujourd'hui Pape et qui demande notre bien ou nos biens selon du côté de la clôture où l'on se place, décrivait et décrit toujours les homosexuels comme des forces du **Mal** et il est encore publié aujourd'hui sur le site web du Vatican au www.Vatican.va/roman_curia/congregations/cfaith/documents/rc_con_cfaith_doc_20030731_homosexual-unions_fr.html. LE MAL, dans la bible et dans la religion catholique, est souvent synonyme de Satan, Belzébuth ou Diable, vous vous rendez compte? Le Pape a signé un texte nous pointant du doigt et nous décrivant publiquement comme des êtres sataniques! Un geste illégal au Québec puisqu'il est interdit de discriminer les gens sur la base de l'orientation sexuelle. Voilà pourquoi le débat sur le mariage gai devait être fait rapidement. La question sociale est importante mais ce débat devait aussi permettre au peuple de reprendre le pouvoir sur sa moralité et surtout, très important, de sortir à nouveau, comme en '60, les curés et les prêtres de nos chambres à coucher, de nos lits, de nos vies sexuelles et de l'État.

Depuis plusieurs années maintenant, les prêtres du monde entier passent devant les tribunaux pour des abus sexuels, des agressions pédophiles, des attouchements et font de la prison pour ces crimes. Voilà qu'en même temps, ils voudraient nous dire comment vivre notre sexualité! Il faut beaucoup de courage aux curés, de nos jours, pour oser venir parler de sexe et de moralité sur la question du mariage gai. Vivement que la loi soit sanctionnée et que l'on permette au monde de vivre convenablement leur vie, à l'abri de ceux et celles de la chrétienté qui nous jugent. Le Point, pour permettre que le débat soit éclairé et juste, publie dans cette édition, le texte INTÉGRAL sur les considérations du Pape quant à la question du mariage homosexuel et laisse le soin aux lecteurs de décider par la suite s'ils veulent vraiment considérer sérieusement l'Église dans sa campagne de perversion et de faussetés sur nos réalités. Primo, n'importe quel homosexuel du Québec et du Canada pourrait porter plainte contre l'Église catholique pour discrimination basée sur l'orientation sexuelle et secondo, pour en finir avec le droit au mariage, il faudra peut-être relancer la révolution tranquille... **Que Dieu les protège!**

Pour que l'Église reconnaisse les gais, il faudrait placer des miroirs dans chaque presbytère

CONGRÉGATION POUR LA DOCTRINE DE LA FOI

CONSIDÉRATIONS À PROPOS DES PROJETS DE RECONNAISSANCE JURIDIQUE DES UNIONS ENTRE PERSONNES HOMOSEXUELLES

INTRODUCTION

1. A maintes reprises, le Pape Jean-Paul II et les Dicastères compétents du Saint-Siège (1) ont abordé récemment des problèmes qui concernent l'homosexualité. Il s'agit d'un phénomène moral et social inquiétant, même dans les pays où il n'assume pas un relief du point de vue du système juridique. Il l'est encore plus dans les pays qui ont déjà accordé une reconnaissance légale aux unions homosexuelles ou qui entendent le faire, en y incluant même dans certains cas, la capacité d'adopter des enfants. Les présentes considérations ne contiennent rien de nouveau du point de vue doctrinal. Elles entendent rappeler les éléments essentiels sur ce problème et fournir des argumentations de caractère rationnel, qui seront utiles aux Évêques pour la rédaction d'interventions plus spécifiques, selon les situations particulières des différentes régions du monde. Ces interventions seront destinées à protéger et à promouvoir la dignité du mariage, fondement de la famille, ainsi que la solidité de la société dont cette institution est une partie constitutive. Leur but est aussi d'éclairer l'action des hommes politiques catholiques pour lesquels elles indiqueront les lignes de conduite conformes à la conscience chrétienne quand ils seront confrontés à des projets de loi concernant ce problème.(2) Comme il s'agit d'une matière qui concerne la loi morale naturelle, ces argumentations ne sont pas proposées seulement aux croyants, mais aussi à tous ceux qui sont engagés dans la promotion et dans la défense du bien commun de la société.

I. NATURE ET CARACTÉRISTIQUES ESSENTIELLES DU MARIAGE

2. L'enseignement de l'Église sur le mariage et sur la complémentarité des sexes propose à nouveau une vérité évidente pour la droite raison et reconnue comme telle par toutes les grandes cultures du monde. Le mariage n'est pas une union quelconque entre personnes humaines. Il a été institué par le Créateur avec sa propre nature, doté de finalités et de propriétés essentielles. (3) Aucune idéologie ne peut effacer de l'esprit humain cette certitude: le mariage n'existe qu'entre deux personnes de sexe différent qui, par le moyen de la donation personnelle réciproque, propre et exclusive, tendent à la communion de leurs personnes.

Ainsi, elles se perfectionnent mutuellement pour collaborer avec Dieu à la génération et à l'éducation de nouvelles vies.

3. La vérité naturelle sur le mariage a été confirmée par la Révélation dans les récits bibliques de la création, expression même de la sagesse humaine originaire où se fait entendre la voix de la nature elle-même. Le livre de la Genèse parle de trois données fondamentales du dessein créateur sur le mariage.



**Kevin Bennet - Prêtre Terre-Neuve
Condamné en 1990. 20 ans d'abus sur des mineurs
et 36 victimes**

En premier lieu, l'homme, image de Dieu, a été créé « homme et femme » (Gn 1, 27). L'homme et la femme sont égaux en tant que personnes et complémentaires en tant que « masculin et féminin ». D'une part, la sexualité fait partie de la sphère biologique; de l'autre, elle se trouve élevée, dans la créature humaine, à un autre niveau, le niveau personnel, où s'unissent corps et esprit.

Ensuite, le mariage est institué par le Créateur comme un état de vie dans lequel s'effectue la communion de personnes qui engage l'exercice des facultés sexuelles. « Aussi l'homme laisse-t-il son père et sa mère pour s'attacher à sa femme et ils deviennent une seule chair » (Gn 2, 24).

Enfin, Dieu a voulu conférer à l'union de l'homme et de la femme une participation spéciale à son œuvre créatrice. C'est pourquoi, il les a bénis en ces termes: « Soyez féconds et multipliez vous » (Gn 1, 28).

Dans le dessein du Créateur, la complémentarité des sexes et la fécondité appartiennent donc à la nature même de l'institution du mariage.



**Donald J. Buzanowski - Prêtre
Wisconsin, 14 victimes, il plaide la folie!**

En outre, l'union matrimoniale entre l'homme et la femme a été élevée par le Christ à la dignité de sacrement. L'Église enseigne que le mariage chrétien est signe efficace de l'alliance du Christ et de l'Église (cf. Ep 5, 32). Ce sens chrétien du mariage, loin de diminuer la valeur profondément humaine de l'union matrimoniale entre l'homme et la femme, la confirme et la renforce (cf. Mt 19, 3-12; Mc 10, 6-9).

4. Il n'y a aucun fondement pour assimiler ou établir des analogies, même lointaines, entre les unions homosexuelles et le dessein de Dieu sur le mariage et la famille. Le mariage est saint, alors que les relations homosexuelles contrastent avec la loi morale naturelle. Les actes homosexuels, en effet, « ferment l'acte sexuel au don de la vie. Ils ne procèdent pas d'une complémentarité affective et sexuelle véritable. Ils ne sauraient recevoir d'approbation en aucun cas ». (4)

Dans l'Écriture Sainte, les relations homosexuelles « sont condamnées comme des dépravations graves... (cf. Rm 1, 24-27; 1 Cor 6, 10; 1 Tm 1, 10). Ce jugement de l'Écriture ne permet pas de conclure que tous ceux qui souffrent de cette anomalie en sont personnellement responsables, mais il confirme que les actes d'homosexualité sont intrinsèquement désordonnés ». (5) Le même jugement moral se retrouve chez beaucoup d'écrivains ecclésiastiques des premiers siècles (6) et a unanimement été accepté par la Tradition catholique.

Néanmoins, selon l'enseignement de l'Église, les hommes et les femmes ayant des tendances homosexuelles « doivent être accueillis avec respect, compassion, délicatesse. À leur égard, on évitera toute marque de discrimination injuste ». (7) Ces personnes sont en outre appelées comme les autres chrétiens à vivre la chasteté. (8) Mais l'inclination homosexuelle est « objectivement désordonnée » (9) et les pratiques homosexuelles sont des « péchés gravement contraires à la chasteté ». (10)



**Robert Bester - Prêtre
Anchorage (Alaska) comportement inapproprié**

II. ATTITUDES VIS-À-VIS DU PROBLÈME DES UNIONS HOMOSEXUELLES

5. Vis-à-vis du phénomène des unions homosexuelles qui existent de fait, les autorités civiles prennent des attitudes diverses: parfois elles se limitent à tolérer ce phénomène; parfois elles promeuvent la reconnaissance juridique de telles unions, sous prétexte d'éviter, par rapport à certains droits, la discrimination de celui qui vit avec une personne du même sexe; parfois elles vont jusqu'à favoriser l'équivalence juridique des unions homosexuelles avec le mariage, sans exclure la reconnaissance de la capacité juridique à adopter des enfants.

Là où l'État assume une politique de tolérance de fait, n'impliquant pas l'existence d'une loi qui accorde explicitement une reconnaissance légale à ces formes de vie, différents aspects du problème méritent d'être soigneusement discernés. La conscience morale exige d'être, en chaque occasion, témoin de la vérité morale intégrale à laquelle sont contraires aussi bien l'approbation des relations homosexuelles que la discrimination injuste vis-à-vis des personnes homosexuelles.

Seront donc utiles des interventions discrètes et prudentes, dont le contenu pourrait, par exemple, être le suivant: clarifier l'usage instrumental ou idéologique que l'on peut faire de cette tolérance; affirmer clairement le caractère immoral de ce type d'union; rappeler à l'État la nécessité de contenir le phénomène dans des limites qui ne mettent pas en danger le tissu de la moralité publique et surtout de ne pas exposer les jeunes générations à une conception erronée de la sexualité et du mariage qui les priverait des défenses nécessaires et qui contribuerait, en outre, à la diffusion du phénomène lui-même. À ceux qui, sur la base de cette tolérance, veulent procéder à la légitimation de droits spécifiques pour les personnes homosexuelles qui cohabitent, il faut rappeler que la tolérance du mal est bien autre chose que son approbation ou sa légalisation.

Lorsqu'on est confronté à la reconnaissance juridique des unions homosexuelles, ou au fait d'assimiler juridiquement les unions homosexuelles au mariage, leur donnant accès aux droits qui sont propres à ce dernier, on doit s'y opposer de manière claire et incisive. Il faut s'abstenir de toute forme de coopération formelle à la promulgation ou à l'application de lois si gravement injustes, et autant que possible ne pas coopérer matériellement à leur application. En la matière, chacun peut revendiquer le droit à l'objection de conscience.

III. ARGUMENTATIONS RATIONNELLES CONTRE LA RECONNAISSANCE JURIDIQUE DES UNIONS HOMOSEXUELLES

6. La compréhension des motifs qui fondent la nécessité de s'opposer ainsi aux instances visant la légalisation des unions homosexuelles requiert des considérations éthiques spécifiques de divers ordres.

Selon l'ordre relatif à la droite raison

La finalité de la loi civile est certainement limitée par rapport à celle de la loi morale; (11) toutefois, la loi civile ne peut entrer en contradiction avec la droite raison sans perdre la force d'obliger la conscience.(12) Toute loi humaine a donc force de loi en tant que conforme à la loi morale naturelle, reconnue par la droite raison, et en tant qu'elle respecte, en particulier, les droits inaliénables de chaque personne.(13) Les législations favorables aux unions homosexuelles sont contraires à la droite raison car elles confèrent des garanties juridiques, analogues à celles de l'institution matrimoniale, à l'union entre deux personnes du même sexe. Étant donné les valeurs en jeu, l'État ne peut légaliser ces unions sans manquer au devoir de promouvoir et de protéger le mariage, institution essentielle au bien commun.

On peut demander comment peut être contraire au bien commun une loi qui n'impose aucun comportement particulier, mais qui s'en tient à rendre légale une réalité de fait qui apparemment ne semble comporter aucune injustice envers personne. À ce propos, il convient de réfléchir d'abord à la différence qui existe entre le comportement homosexuel comme fait privé, et le même comportement comme relation sociale prévue et approuvée par la loi, au point de devenir une des institutions du système juridique. Non seulement le second phénomène est plus grave, mais il revêt une portée beaucoup plus vaste et plus profonde, et il finirait par entraîner un changement de l'organisation sociale tout entière, qui deviendrait contraire au bien commun. Les lois civiles sont des principes structurants de la vie de l'homme au sein de la société, pour le bien ou pour le mal. Elles « jouent un rôle de grande importance et parfois déterminant dans la formation des mentalités et des habitudes ».(14) Les formes de vie et les modèles qui y sont représentés, non seulement façonnent extérieurement la vie sociale, mais tendent à modifier la compréhension et l'évaluation des comportements dans les nouvelles générations. La légalisation des unions homosexuelles aurait donc comme résultat l'obscurcissement de la perception de certaines valeurs morales fondamentales et la dévaluation de l'institution matrimoniale.

Selon l'ordre biologique et anthropologique

7. Dans les unions homosexuelles, sont complètement absents les éléments biologiques et anthropologiques du mariage et de la famille qui pourraient fonder raisonnablement leur reconnaissance juridique. Ces unions ne sont pas en mesure d'assurer, de manière adéquate, la procréation et la survivance de l'espèce humaine. L'éventuel recours aux moyens mis à leur disposition par les découvertes récentes dans le champ de la fécondation artificielle impliquerait de graves manquements au respect de la dignité humaine (15) et ne changerait rien à cette inadéquation.



Michaël Volino - Prêtre
Rochester N-Y - Possession de matériel
pornographique infantile

Dans les unions homosexuelles, est absente aussi la dimension conjugale, par laquelle les relations sexuelles prennent une forme humaine et ordonnée. En effet, ces relations sont humaines lorsque et en tant qu'elles expriment et promeuvent l'aide mutuelle des sexes dans le mariage et restent ouvertes à la transmission de la vie.

Comme le montre l'expérience, l'absence de la bipolarité sexuelle crée des obstacles à la croissance normale des enfants, éventuellement insérés au sein de ces unions, auxquels manque l'expérience de la maternité ou de la paternité. Insérer des enfants dans les unions homosexuelles au moyen de l'adoption signifie en fait leur faire violence, en ce sens qu'on profite de leur état de faiblesse pour les placer dans des milieux qui ne favorisent pas leur plein développement humain. Certes, une telle pratique serait gravement immorale et serait en contradiction ouverte avec le principe, reconnu également par la Convention internationale de l'ONU sur les droits de l'enfant, selon lequel l'intérêt supérieur, à défendre dans tous les cas, est celui de l'enfant, la partie la plus faible et sans défense.



Sixtus Kimaro - Prêtre
Afriqué - Sodomitique avec un mineur

Selon l'ordre social

8. La société doit sa survivance à la famille fondée sur le mariage. La conséquence inévitable de la reconnaissance juridique des unions homosexuelles est la redéfinition du mariage tel qu'il est reconnu légalement dans son essence. Celui-ci devient une institution qui perd sa référence légale essentielle par rapport aux facteurs liés à l'hétérosexualité, comme par exemple le devoir de procréation et d'éducation. Si, du point de vue juridique, le mariage entre deux personnes de sexe différent était considéré seulement comme une des formes de mariage possible, l'idée de mariage subirait un changement radical, et ce, au détriment grave du bien commun.



En mettant sur un plan analogue l'union homosexuelle, le mariage ou la famille, l'État agit arbitrairement et entre en contradiction avec ses propres devoirs.

On ne peut invoquer non plus en faveur de la légalisation des unions homosexuelles le principe du respect de la non-discrimination de toute personne. En effet, la distinction entre personnes, la négation d'une reconnaissance ou d'une prestation sociale sont inacceptables seulement si elles sont contraires à la justice. Ne pas attribuer le statut social et juridique de mariage aux formes de vie qui ne sont pas et ne peuvent être matrimoniales ne s'oppose pas à la justice.(16) C'est elle -la justice- au contraire, qui l'exige.

Le principe de la juste autonomie personnelle ne peut non plus être invoqué raisonnablement. Une chose est que chaque citoyen puisse réaliser librement les activités pour lesquelles il éprouve de l'intérêt, quand en général de telles activités font partie des droits et des libertés civils communs; autre chose, et bien différente, est que des activités, sans apport significatif ni positif pour le développement de la personne et de la société, puissent recevoir de l'État une reconnaissance juridique spécifique et qualifiée. Même en un sens analogique lointain, les unions homosexuelles ne remplissent pas les tâches pour lesquelles le mariage et la famille méritent une reconnaissance spécifique et qualifiée. Par contre, il y a de bonnes raisons pour affirmer que de telles unions sont nuisibles pour le juste développement de la société humaine, et qu'elles lui nuiraient dans la mesure où augmenteraient leur incidence effective sur le tissu social.

Selon l'ordre juridique

9. Le droit civil confère aux couples mariés une reconnaissance institutionnelle parce qu'ils remplissent le rôle de garantir la suite des générations et sont donc d'un intérêt public majeur. Par contre, les unions homosexuelles n'exigent pas une attention spéciale de la part du système juridique car elles ne jouent pas ce rôle en faveur du bien commun.

L'argumentation selon laquelle la reconnaissance juridique des unions homosexuelles serait nécessaire pour éviter que des homosexuels vivant sous le même toit ne perdent, par le simple fait de leur vie ensemble, la reconnaissance effective des droits communs qu'ils ont en tant que personnes et en tant que citoyens, n'est pas vraie. En réalité, ils peuvent toujours recourir – comme tous les citoyens et sur la base de leur autonomie privée – au droit commun pour régler les questions juridiques d'intérêt réciproque. Ce serait par contre une injustice grave que de sacrifier le bien commun et le droit de la famille, pour obtenir des biens qui pourraient et devraient être protégés par des moyens non nocifs pour l'ensemble du corps social.(17)

Paul Désilet
Prêtre à Québec, 81 ans
Condamné à 1 an et 1/2 de prison
aux États-Unis pour avoir agressé
18 jeunes garçons.



IV. COMPORTEMENTS DES HOMMES POLITIQUES CATHOLIQUES VIS-À-VIS DE LÉGISLATIONS FAVORABLES AUX UNIONS HOMOSEXUELLES

10. Si tous les fidèles sont tenus à s'opposer à la reconnaissance juridique des unions homosexuelles, cette responsabilité incombe en particulier aux hommes politiques catholiques en raison de leur charge propre. Face à des projets de loi favorables aux unions homosexuelles, les indications éthiques suivantes sont à prendre en considération:

Dans le cas où serait proposé, pour la première fois à l'Assemblée législative, un projet de loi favorable à la reconnaissance juridique des unions homosexuelles, le parlementaire catholique a le devoir moral d'exprimer clairement et publiquement son désaccord et de voter contre ce projet de loi. Accorder le suffrage de son vote à un texte législatif aussi nuisible pour le bien commun de la société serait un acte gravement immoral.

Dans le cas où le parlementaire catholique se trouverait en présence d'une loi favorable aux unions homosexuelles déjà en vigueur, il doit s'opposer par les moyens qui lui sont possibles et faire connaître son désaccord: il s'agit pour lui de rendre un vrai témoignage à la vérité. S'il n'était pas possible d'abroger complètement une loi de ce genre, on pourrait, en faisant appel aux indications exprimées dans l'encyclique *Evangelium vitae*, « licitement apporter son soutien à des propositions destinées à limiter les préjudices d'une telle loi et à en diminuer ainsi les effets négatifs sur le plan de la culture et de la moralité publique », à condition que soit manifeste et connue de tous « son opposition personnelle absolue » aux lois de ce genre et que le danger de scandale soit évité.(18) Ceci ne signifie pas qu'en la matière, une loi plus restrictive puisse être considérée comme juste, ou du moins acceptable; c'est plutôt une tentative légitime et nécessaire visant à abroger au moins de manière partielle une loi injuste quand son abrogation totale n'est pas encore possible.

CONCLUSION

11. L'Église enseigne que le respect envers les personnes homosexuelles ne peut en aucune façon conduire à l'approbation du comportement homosexuel ou à la reconnaissance juridique des unions homosexuelles. Le bien commun exige que les lois reconnaissent, favorisent et protègent l'union matrimoniale comme base de la famille, cellule primordiale de la société. Reconnaître légalement les unions homosexuelles ou les assimiler au mariage, signifierait non seulement approuver un comportement déviant, et par conséquent en faire un modèle dans la société actuelle, mais aussi masquer des valeurs fondamentales qui appartiennent au patrimoine commun de l'humanité. L'Église ne peut pas ne pas défendre de telles valeurs pour le bien des hommes et de toute la société.

Durant l'audience accordée le 28 mars 2003 au Cardinal Préfet soussigné, le Souverain Pontife Jean-Paul II a approuvé les présentes considérations, décidées lors de la Session ordinaire de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, et en a ordonné la publication.

Rome, au siège de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, le 3 juin 2003, mémoire de Saint Charles Lwanga et de ses compagnons.

Joseph Card. Ratzinger
Préfet

Actuel Pape Benoît XVI



Canada vs Vatican

Les lois existent même pour les prêtres

À tous les niveaux de gouvernements, les lois interdisent au Vatican de diffuser son texte.

Éditorial par: La Revue Le Point



La diffusion de propagande visant un groupe culturel ou social identifiable est illégale au Canada et ce n'est pas nouveau. En effet, de nombreuses organisations responsables de l'application des lois au Canada et au Québec traitent les plaintes du public face à la question de la propagande du Vatican.

Le débat sur la propagande haineuse au Canada a porté essentiellement sur les articles 318 à 320 inclusivement du Code criminel. Ces dispositions, adoptées par le Parlement en 1970, découlent en bonne partie des recommandations faites en 1965 par le comité Cohen, bien qu'elles en diffèrent considérablement à certains égards.

Aux termes du paragraphe 319(1) du Code criminel, quiconque, par la communication de déclarations en un endroit public, incite à la haine contre un groupe identifiable, lorsqu'une telle incitation est susceptible d'entraîner une violation de la paix, est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement de deux ans ou d'une infraction punissable sur déclaration sommaire de culpabilité. Aux termes du paragraphe 319(2), commet un acte criminel quiconque, par la communication de déclarations autrement que dans une conversation privée, fomente volontairement la haine contre un groupe identifiable. Le paragraphe 319(7) définit « communiquer » comme comprenant la communication par téléphone, radiodiffusion ou autres moyens de communication visuelle ou sonore. L'expression « endroit public » y est définie comme comprenant tout lieu auquel le public a accès de droit ou sur invitation, expresse ou tacite. Le terme « déclarations » désigne les mots parlés, écrits ou enregistrés par des moyens électroniques ou électromagnétiques ou autrement, ainsi que les gestes, signes ou autres représentations visibles. L'orientation sexuelle étant inscrite comme motif illicite quant à ces actes.

Qu'est-ce que l'article 13 de la Loi canadienne sur les droits de la personne?

L'article 13 de Loi canadienne sur les droits de la personne (LCDP) habilite la Commission à traiter les plaintes portant sur la transmission téléphonique de propagande haineuse :

(1) Constitue un acte discriminatoire le fait, pour une personne ou un groupe de personnes agissant d'un commun accord, d'utiliser ou de faire utiliser un téléphone de façon répétée en recourant ou en faisant recourir aux services d'une entreprise de télécommunication relevant de la compétence du Parlement pour aborder ou faire aborder des questions susceptibles d'exposer à la haine ou au mépris des personnes appartenant à un groupe identifiable sur la base de motifs illicites de discrimination.

La première cause entendue par le Tribunal canadien des droits de la personne, et un des premiers dossiers d'enquête de la Commission, portait sur une allégation d'infraction à l'article 13. Le Tribunal a rendu sa décision dans l'affaire Western Guard Party et John Ross Taylor en juillet 1979. Le Tribunal a conclu que les plaignants avaient enfreint la LCDP et a ordonné la fermeture de la ligne téléphonique.

Les plaignants ont interjeté appel de la décision jusqu'en Cour suprême, alléguant que l'article 13 violait la Charte canadienne des droits et libertés

en les privant de leur liberté d'expression. La Cour a statué que, bien que l'article 13 porte atteinte à la liberté d'expression, cette atteinte pouvait être justifiée en vertu de l'article 1 de la Charte qui prévoit que celle-ci peut être restreinte : par une règle de droit, dans des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique.

Dans sa décision, la Cour a noté :

On peut donc en conclure que les messages constituant de la propagande haineuse portent atteinte à la dignité et à l'estime de soi des membres de groupes cibles et, d'une façon plus générale, contribuent à semer la discorde entre divers groupes sociaux, culturels et religieux, minant ainsi la tolérance et l'ouverture d'esprit qui doivent fleurir dans une société multiculturelle vouée à la réalisation de l'égalité.

Dans sa décision dans l'affaire Zundel, le Tribunal canadien des droits de la personne a souligné l'effet de la haine sur les personnes :

Autre élément important, les personnes soumises à la haine éprouvent une « réaction extrêmement douloureuse ». Le simple fait d'être visé et étiqueté publiquement peut miner la dignité individuelle et l'estime de soi.

Exemples de motifs de discrimination illicites

- * la race;
- * l'origine nationale ou ethnique;
- * la couleur;
- * la religion;
- * l'âge;
- * le sexe (y compris la grossesse et l'accouchement);
- * l'orientation sexuelle;
- * l'état matrimonial;
- * la situation de famille;
- * la déficience physique ou mentale (y compris la dépendance à l'alcool ou aux drogues);
- * l'état de personne graciée (c'est-à-dire une personne dont la condamnation a été effacée)

La Charte québécoise des droits et libertés protège aussi les homosexuels contre la propagande de l'Église

Tout être humain possède des droits et libertés destinés à assurer sa protection et son épanouissement. Et tous sont égaux en valeur et en dignité... C'est ce qu'affirme la Charte des droits et libertés de la personne. Et ce sont de tels droits que vise à protéger la Loi sur la protection de la jeunesse. Mais ces idéaux peuvent avoir pour revers la discrimination, le harcèlement, l'exploitation, l'exclusion ou, pour des enfants en difficulté, des lacunes dans les services auxquels ils ont droit. L'orientation sexuelle étant ici aussi un motif illicite de discrimination.

TOUTE PERSONNE VIVANT AU CANADA OU AU QUÉBEC QUI A LE SENTIMENT DE FAIRE L'OBJET DE DISCRIMINATION DE LA PART DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE OU A LE SENTIMENT QUE LES PROPOS DU VATICAN SONT SUSCEPTIBLES DE LA DÉNIGRER À CAUSE DE SON ORIENTATION SEXUELLE PEUT PORTER PLAINTÉ AU FÉDÉRAL OU AU PROVINCIAL ET OBTENIR JUSTICE. DE GRÂCE, INFORMEZ LA REVUE LE POINT DE CES DÉMARCHES, NOUS EFFECTUERONS UN SUIVI...

Marlin BBQ, sauce aux fines herbes

Pour 4 personnes • Temps d'exécution: 25 min



Ingrédients

4 Tranches de marlin
(150 g chaque et environ 2,5 cm d'épaisseur)
10 ml Huile d'olive 2 c. à thé

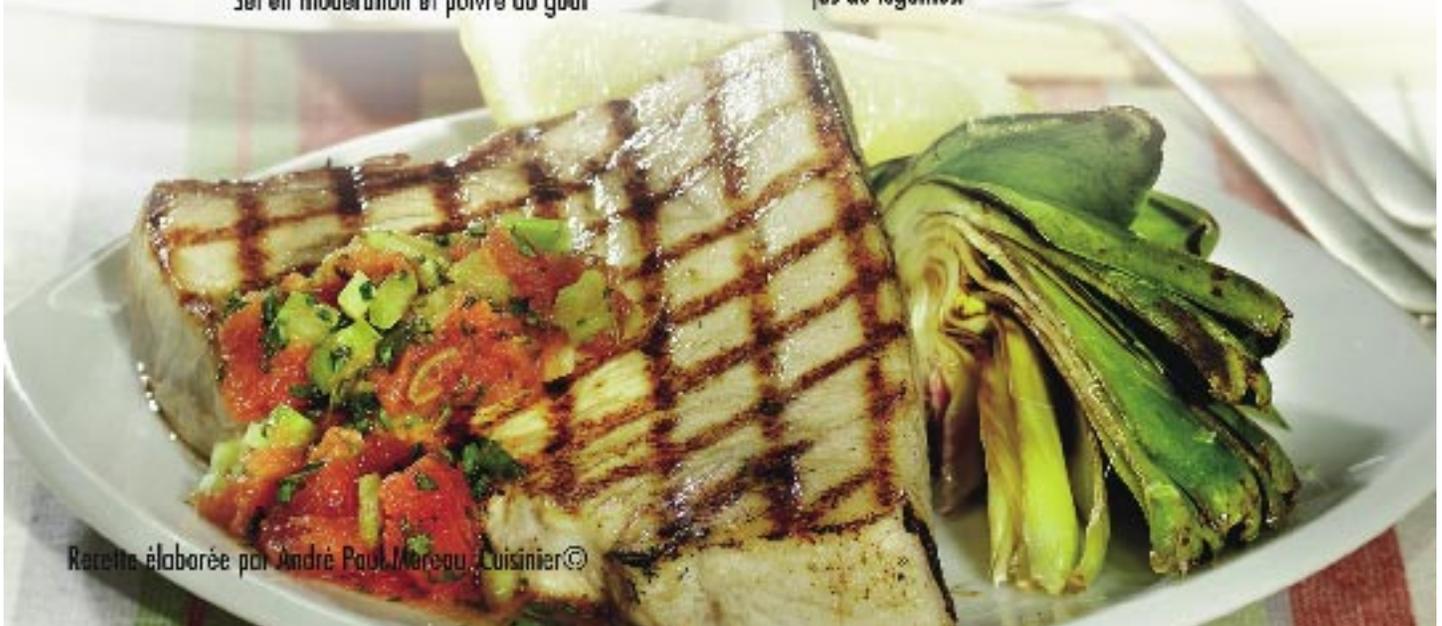
Sauce

50 ml Huile d'olive 3 c. à soupe
2 gousses Ail hachées
1 c. à thé Sarriette séchée
2 branches Persil hachées
1 branche Céleri coupée en petits cubes
1 Tomate coupée en dés
Jus de 1 lime
Sel en modération et poivre au goût

Méthode

1. Mélanger tous les ingrédients de la sauce.
2. Badigeonner d'huile les tranches de marlin, saler et réserver environ 15 minutes.
3. Faire chauffer le grill et cuire les tranches de marlin à feu vif environ 5 minutes, retourner et continuer la cuisson environ 3 minutes.
4. Dans une casserole, chauffer la sauce jusqu'à ce qu'elle soit tiède. Servir le marlin nappé de sauce.

Note: Si la sauce est trop épaisse, ajouter 2 à 3 c. à soupe de jus de légumes.



Recette élaborée par André Paul Moreau, Cuisinier ©

LE COURS DU MOIS

Le 5 juillet 2005
à 13h00 ou 18h30

Cours de cuisine pratique (Apportez votre tablier)

Le SUSHI

Coût: 25\$ + tx par personne, incluant formation et recettes

Ramenez vos sushi à la maison !

Inscriptions au (514) 383-8800 poste 7332



HOTEL LORD BERRI



Bienvenue à l'Hôtel Lord Berri votre hôte au coeur des grands évènements!

Charmant hôtel situé au centre-ville, l'Hôtel Lord Berri occupe un emplacement privilégié au coeur du Quartier Latin, le quartier le plus animé de Montréal.

Doré par le Vieux-Montréal, la rue St-Denis et le Village, le quartier regorge de restaurants et de terrasses, de bars-spectacles, de théâtres et de boutiques. Festivals et activités culturelles à profusion tout près de l'hôtel et ce, à l'année longue!

- 114 chambres et suites spacieuses
- Accès Internet haute vitesse sans fil
- Restaurant italien Il Cavaliere
- Service aux chambres
- Salles de réunions
- Stationnement intérieur



BARR-UGAM

Station centrale

1159 rue Berri

Montréal, QC

Téléphone

514.345.9288

Sans frais

1.888.363.0363

www.lordberri.com

**Partenaire de toujours de la communauté gaie du Québec
Au coeur du Village**



**Pour connaître l'horaire complet ou pour vous inscrire :
ou (514)368-8600 poste 7382**

Une réunion différentiel Cours de cuisine pour entreprises et groupes privés.
(à partir de 20.00\$*+taxes par personne)

LES COURS DU MOIS : Le 21 mai à 18h00 Cours de cuisine japonais (Apprendre votre chef)

Cuisine soleil : le Mexique

Animaux: Globe traiteur Cofc 20\$ + tax par personne. Incluant formation et recettes

Retrouvez l'horaire complet de l'atelier Loblaws Angus au : www.loblaws.ca

Loblaws Angus, 2925 Rachel est (coin St-Michel) Montréal

Cours de Cuisine pour les amoureux de la gastronomie

Le mardi 24 mai 2005 à 18h30

*Cuisine du Piémont

Coût : 15 \$ + tax par personne

Le mardi 7 juin 2005 à 18h30

*Les nouilles asiatiques

Coût : 15 \$ + tax par personne

Le mardi 14 juin 2005 à 18h30

*Cuisine épicée

Coût : 15 \$ + tax par personne

Le mardi 21 juin 2005 à 18h30

*Les moules

Coût : 15 \$ + tax par personne

Le vendredi 24 juin 2005 à 18h30

*Cuisine Végétarienne

Coût : 15 \$ + tax par personne

* Ces cours sont donnés par un chef
de l'équipe Loblaws.

**ATELIER
LOBLAWS**



Une commandite de la revue Le Point

**J'ai été séropositif.
Je suis maintenant sidéen.
Est-ce que ça se voit ?**

Programme de prévention du SIDA de la revue Le Point 2005
réalisé grâce à la collaboration de Monsieur René Angellil
et de Madame Céline Dion

Fierté Québec: corporation fantôme?

Un administrateur obligé de faire une requête au Gouvernement du Québec pour être enlevé de la liste des gestionnaires...

Par: Le Point

Dans sa dernière édition, le journal *Être* annonçait le retour de **Fierté Québec pour 2005** et une programmation de base aux allures de l'an dernier alors que les artistes engagés pour les spectacles n'avaient pas été payés. Sur la publicité de **Fierté Québec**, aucun nom d'artiste, aucun site internet et encore moins de compte rendu du triste défilé de l'an passé avec un seul char.

Nous connaissons maintenant tous le contexte dans lequel doit fonctionner la corporation, si corporation il y a, et les problèmes financiers dont de nombreuses factures et jugements des tribunaux impayés à ce jour. Le Point a souvent questionné la gestion de cette organisation en exigeant qu'elle paie ses dettes avant d'organiser d'autres événements qui impliquent la fierté des gais et lesbiennes de la région de Québec.

Depuis la dernière fierté à Québec en 2004, les événements se sont précipités contre l'organisation et son chef André Gagnon. Jugements en dommages impayés, factures impayées, conseil d'administration fantôme et surtout, promesses non tenues envers la population locale. **Fierté Québec**, avec son nom, a une obligation de gestion impeccable et de résultats positifs pour la communauté gaie locale puisque telle est sa vocation, ou du moins celle qui est présentée par le Président André Gagnon.

L'inquiétude règne donc depuis l'annonce du retour de **Fierté Québec**, car le doute persiste quant à la représentativité de la corporation face aux gais et lesbiennes de Québec qui ne souhaitent plus s'associer à l'organisation, trop de gens y ont perdus leur argent en 2003 et 2004. Nous rappelons que *Le Point* appelle au boycott de l'organisme tant que les dettes ne seront pas payées.



Le Régistraire des Entreprises du Québec obligé de retirer le nom d'un administrateur de **Fierté Québec**

Dans une décision rendue le 1er juin 2005 (1160742269 - 050053D), le Régistraire responsable des noms d'entreprises du Québec et de la publicité des droits accordait la requête déposée par l'administrateur de **Fierté Québec** Dominick Rodrigue qui affirmait, malgré sa démission du C.A. de l'organisation le 10 mai 2004, que **Fierté Québec** refusait de modifier sa fiche. Comme de nombreuses poursuites affligent **Fierté Québec**, nous pouvons comprendre l'administrateur démissionnaire de ne pas vouloir partager la responsabilité.



L'industrie pharmaceutique québécoise mal représentée face au SIDA

Éditorial par: Roger-Luc Chayer, Éditeur *Le Point*

Depuis quelques années, *Le Point* tente d'obtenir par la voix de son éditeur, une plus grande présence dans ses pages de certaines compagnies pharmaceutiques qui sont impliquées de près dans la commercialisation de médicaments liés au SIDA. L'idée est de faire des campagnes écrites de prévention de la maladie, même si ces compagnies se tirent théoriquement dans le pied puisqu'un québécois qui évite le SIDA est un client en moins pour ces compagnies.

Règle générale, l'accueil est plutôt favorable et l'industrie comprend qu'elle a plus à gagner en s'affichant dans le cadre de prévention SIDA plutôt que de subir une mauvaise presse pour son absence de recherche dans le domaine du traitement définitif de la maladie.

Un exemple malheureux qui ne date pas d'hier nous vient de la compagnie **Glaxo Smithkline**, division de Montréal, et de son directeur de marketing Monsieur **Lorne Fox**. Depuis quelques années, *Le Point* tente d'avoir un partenariat avec la compagnie mais à chaque fois qu'un pas positif est fait, ce directeur, M. Fox, intervient pour faire bloquer les

possibilités de campagnes et après quelques années perdues à cause d'un seul homme, nous pouvions nous demander l'origine de cette réaction. En novembre 2004, après avoir demandé une rencontre avec le département du marketing, nous recevions un appel téléphonique de Monsieur Lorne Fox nous indiquant, en rigolant, que jamais *Le Point* ne serait considéré. Étonné, je lui ai demandé le pourquoi d'un telle certitude?

Toujours avec un sens de l'humour très cynique, Monsieur Fox a indiqué que des dossiers datant de plus de 10 ans, dans la revue *RG* sur la question du SIDA étaient à l'origine de sa décision de mettre de côté la revue gaie qui parle le plus de SIDA au Québec. Après avoir manifesté notre inconfort sur cette affaire à ses supérieurs, nous recevions un nouvel appel début juin, toujours de Monsieur Lorne Fox, pour nous indiquer en riant, comme s'il possédait un pouvoir énorme sur la communauté gaie, qu'il ne ferait aucune campagne dans *Le Point*.

La compagnie Glaxo Smithkline fait l'objet depuis un bon moment maintenant d'une campagne de boycott aux États-Unis et au Canada justement pour son approche questionnable face au SIDA. Quant son représentant du marketing, qui est payé pour vendre le plus de pillules possibles, annonce en riant qu'il ne participerait jamais à nos campagnes de prévention à cause de nos positions critiques sur le SIDA, ce n'est pas nouveau je dois l'admettre, nous avons raison d'être frustrés et fâchés. Ce que nous voulons, c'est de l'espoir pour ceux qui sont atteints du SIDA, le droit de vivre avec le moins de médicaments possibles et surtout, le leadership de ces compagnies pour nous aider à expliquer le comment du pourquoi en matière de prévention. Rire du SIDA, quand on vend des médicaments SIDA, est un scandale. **Le Point se joindra donc au mouvement de boycott international contre cette compagnie et particulièrement en raison du comportement mercantile de son directeur aux ventes monsieur Lorne Fox. À suivre...**

**POUR AVOIR LE PLAISIR D'AIMER
SANS MOURIR D'AIMER...**



Dans le cadre de la campagne de prévention du VIH chez les hommes gais,
Le Point est fier d'être associé à Céline Dion et à René Angélil pour la publication
de matériel santé.

**Le Point souhaite remercier Céline Dion et René Angélil
pour leur participation à cette campagne et pour leur aide précieuse.**